

POUR

LES SERVICES PUBLICS

FSU

REVUE DE LA FÉDÉRATION SYNDICALE UNITAIRE - FSU - NUMÉRO 244, NOVEMBRE 2022

Élections professionnelles :
votez pour vous, votez pour nous

Protéger les lanceurs
et lanceuses d'alerte

PAS CHOISI
ENSEIGNANT
POUR M'ENRICHIR
MAIS PAS NON PLUS
POUR
M'APPANNIR

Retraite en marche forcée

Enseignant, un métier à risques ?

Seulement 22% des enseignants estiment qu'il est très important de souscrire une assurance professionnelle dans l'exercice de leur métier*.

Certains risques, souvent peu anticipés, nécessitent des garanties particulières que seule une assurance professionnelle peut couvrir.

En effet, être agent de l'Éducation nationale ne signifie pas être couvert en toutes circonstances.



Philippe, professeur des écoles, a été accidentellement bousculé dans un escalier par un élève. Bilan : une épaule cassée, un arrêt de travail de plusieurs semaines et des séquelles à long terme.

L'importance d'une protection adaptée.

Dans une telle situation, une assurance professionnelle, comme celle proposée par MAIF, se révèle plus qu'utile.

L'enseignant a ainsi pu être indemnisé pour les frais restés à charge : frais médicaux, frais d'hospitalisation...

Un complément de salaire a été versé pendant son arrêt de travail, car les indemnités journalières de la Sécurité sociale ne couvraient pas l'intégralité de son revenu.

Son assurance professionnelle a aussi pris en charge ses frais de défense pour obtenir une indemnisation de ses séquelles.

Julie, professeur d'histoire-géographie, n'a pas eu cette chance.

Elle a été filmée à son insu par un élève pendant son cours. Sans son consentement, la vidéo a été postée sur les réseaux sociaux, puis largement commentée et relayée. Julie est alors devenue la cible de menaces et de cyber-harcèlement.

Émergence des réseaux sociaux : de nouveaux risques.

L'Éducation nationale ne prévoit pas de dispositif d'accompagnement spécifique pour ces situations.

Les enseignants n'en ont pas toujours conscience et peuvent se trouver démunis pour y faire face avec leurs propres moyens. Finalement, sur les conseils d'un proche, Julie a contacté une société spécialisée en e-réputation qui a procédé à ses frais à la suppression des commentaires et des comptes haineux. Il lui a fallu du temps pour reprendre sereinement le chemin du collège, et elle a dû faire face à une perte de salaire pendant plusieurs mois.

Les risques professionnels de l'enseignant se sont multipliés ces dernières années avec les réseaux sociaux. Des risques méconnus, non couverts, contre lesquels il est prudent de se préserver via une assurance professionnelle.



17%

des enseignants ont déjà été victimes de violences et 40% en ont été témoins*.

#ChaqueActeCompte

* Étude souscription offre OME de juillet 2021, réalisée par l'institut MOAI Études pour MAIF. Seuls les pré-noms ont été changés.

L'Offre Métiers de l'Éducation est conçue dans le cadre d'un accord de partenariat entre MAIF et l'ASL.

MAIF - Société d'assurance mutuelle à cotisations variables - CS 90000 - 79038 Niort cedex 9.

Entreprise régie par le code des assurances.

L'ASL - Fédération des Autonomes de Solidarité de l'enseignement public et laïque dite « L'Autonome de Solidarité Laïque » Association régie par la loi 1901 - 7 rue Portalis - 75008 Paris.



assureur militant

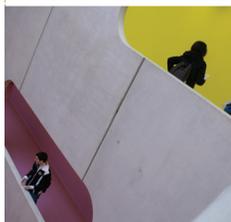


17
Dossier
Retraite en marche forcée

6
Élections professionnelles 2022
Du 1^{er} au 8 décembre :
VOTEZ FSU !



8
Budget
49,3 et entraves
au service public



10
Inflation
Les services
publics impactés



12
Bac Parcoursup
Du lycée à l'enseignement
supérieur, toujours plus
d'inégalités



15
Salaires
Loin du compte et
de la réalité

24
C'est demain
Loi Waserman
Protéger les lanceurs
d'alerte



28
Alexandrie, antique
et si présente



30
Rencontre avec
Chloé Tournier

Revue de la Fédération
 Syndicale Unitaire
 104, rue Romain Rolland
 93260 Les Lilas
 Tél. : 01 41 63 27 30
 Fax : 01 41 63 15 48
 Internet : www.fsu.fr
 Mél. : fsu.nationale@fsu.fr
 pour@fsu.fr
 N° CP : 0725 S 07429
 N° ISSN : 1246-077 X

Directeur de la publication :
 Benoît Teste
 Rédaction :
 Sandrine Charrier,
 Claire Guéville,
 Matthieu Leiritz,
 Arnaud Malaisé,
 Jacques Mucchielli,
 Christophe Nouhaud,
 Marie-Rose Rodrigues-Martins,
 Alain Senée,
 Valérie Soumaille
 Conception :
 NAJA presse

Publicité :
 Com d'habitude Publicité
 Clotilde Poitevin
 7, rue Emile LACOSTE
 19100 Brive
 Tél. : 05 55 24 14 03
 contact@comdhabitude.fr
 Impression : SIEP
 Crédit photo couverture :
 Mira/Naja
 Prix au numéro : 0,70 €
 Abonnement : 5,60 €

Si vous changez d'adresse,
 veuillez communiquer
 vos nouvelles coordonnées
 à votre syndicat.



Joint à ce numéro un
 12 pages *Élections*
Professionnelles 2022

ÉDITO

Aux urnes !

Du 1^{er} au 8 décembre, nous avons l'occasion d'exprimer et de faire entendre nos aspirations, nos colères, nos propositions. Les élections professionnelles sont en effet organisées dans l'ensemble de la fonction publique et vont donc concerner 20 % des travailleurs et travailleuses du pays : ce sera déjà, de ce point de vue, un événement de retentissement national.

Les élections mesurent la représentativité et donc le poids politique des différentes organisations : il faut donner le plus de forces possible à une organisation, la FSU, qui s'engage pour la revalorisation salariale, contre un nouveau recul de l'âge de la retraite, contre les réformes régressives comme l'emblématique réforme des lycées professionnels, pour une société féministe, écologiste, démocratique, s'appuyant sur des services publics dotés des moyens nécessaires à l'accomplissement de leurs missions.

Une participation large sera aussi un signal fort que les personnels veulent des représentants syndicaux légitimés et en capacité de les défendre alors que le pouvoir n'a eu de cesse de s'attaquer à leurs droits, réduisant leurs prérogatives et remettant ainsi en cause la démocratie.

Ces élections professionnelles sont donc une étape de l'action, déjouons les stratégies de marginalisation de la parole du terrain, faisons la démonstration que ce syndicalisme de transformation sociale que nous pratiquons au quotidien est vivace, debout, assuré sur ses valeurs et confiant dans ses forces pour les combats qui s'annoncent, votons et faisons voter pour les listes présentées par la FSU !



Benoît Teste

Grande-Bretagne : renouveau du syndicalisme

Le syndicalisme anglais redresse aujourd'hui la tête.

Que ce soit par la hausse d'adhérent-es ou par la fréquence des mobilisations et grèves auxquelles il appelle ces derniers mois dans tous les secteurs pour des augmentations salariales.

Margaret Thatcher avait limité le droit de grève notamment en interdisant les grèves de « solidarité », en soutien à d'autres employé-es. Après l'échec du mouvement des mineurs en 1985, ce n'est que dans les années 2010 que les syndicats s'orientent de nouveau vers la confrontation avec, en 2011, une forte mobilisation des fonctionnaires pour leurs retraites.

Passer à l'action reste difficile —pour déclencher une grève, les syndicats doivent consulter leurs adhérent-es obligatoirement par voie postale, et recueillir au minimum 50 % de réponses— mais malgré la ligne très antisyndicale tenue durant son court mandat de première ministre par Liz Truss, nombre de syndicalistes sentent globalement plus de soutien de la part de la population.

Brésil Le retour de Lula

Au Brésil, le dimanche 30 octobre, l'ancien président, Luiz Inácio Lula da Silva, a battu d'une courte tête, le président sortant d'extrême droite, Jair Bolsonaro au deuxième tour de l'élection présidentielle ; après avoir dirigé le pays de 2003 à 2011, il entame donc un troisième mandat.

Les résultats de cette victoire très serrée sont bien loin des sondages de début d'année qui donnaient Lula largement en tête, affichant jusqu'à 20 points d'avance en janvier et faisant espérer au candidat du Parti des travailleurs une victoire dès le premier tour du scrutin. Le premier écueil est survenu au soir du premier tour, début octobre, lorsqu'il a devancé son adversaire de seulement 5 points, 48,2 % contre 43,2 %, entraînant les deux candidats dans une nouvelle campagne. Cette dernière, longue d'un mois, fut entachée par plusieurs épisodes de violence ; d'ailleurs une adolescente de 12 ans est morte quelques jours après avoir été blessée



L'ex-président Bolsonaro n'a jamais reconnu explicitement sa défaite et encore moins félicité Lula.

par balle quand elle célébrait la victoire de Lula.

Battu avec 49,1 % des voix, contre 50,9 %, l'ex président Bolsonaro n'a jamais reconnu explicitement sa défaite et encore moins félicité Lula pour son élection, mais il a promis de « respecter la Constitution ». Il devrait continuer à influencer la vie politique du pays car parmi les gouverneurs des 27 États de la fédération élus, au moins 14 ont apporté leur soutien au président d'extrême droite.

Geraldo Alckmin, vice-président élu, a jugé « très profitable » la première réunion, qu'il a eue avec des membres du gouvernement Bolsonaro afin de préparer la transition jusqu'à l'intronisation de Lula, le 1^{er} janvier à Brasilia.

Les messages de félicitations adressés au nouveau président Lula sont arrivés de tous les horizons, exprimant un souhait unanime d'une collaboration tant pour la démocratie, l'urgence sociale que le défi climatique avec en toile de fond, la déforestation de l'Amazonie. ♦ Alain Senée

Solidarité avec le peuple iranien

C'EST L'ACTU

Quelle est la situation de la révolte en Iran ?

Le mouvement de contestation s'inscrit dans la durée. Les manifestants font désormais face à une violente répression qui a déjà fait 326 victimes selon l'ONG Iran Human Rights. Ces manifestations font suite à la mort tragique de Masha Amini, jeune femme de 22 ans, tuée dans un commissariat parce qu'elle ne portait pas « correctement » son voile. Des milliers d'arrestations ont eu lieu. Nombre de personnes arrêtées sont torturées et condamnées à des peines d'emprisonnement ou de flagellation. De nombreuses familles de détenus se rassemblent devant les prisons, pour exiger leur libération. Cette répression sanguinaire du règne des Mollhas n'a pas eu raison de l'insoumission généralisée de la population. Au contraire, elle l'a galvanisée.

Quelle action de solidarité du mouvement syndical ?

La FSU réaffirme toute sa solidarité internationale et son total

soutien à la juste lutte du peuple iranien pour ses libertés. Elle participe et relaie les actions du collectif intersyndical Iran dont elle est membre. Ce collectif prévoit d'intervenir en direction de l'ambassade d'Iran, de soutenir financièrement les syndicalistes emprisonnés et leurs familles. Il organise un meeting de solidarité à Paris, le vendredi 2 décembre).

L'Internationale de l'Éducation (dont plusieurs syndicats de la FSU sont membres) a lancé le 9 novembre un appel à une intensification des pressions exercées sur le régime iranien. Elle appelle à envoyer des lettres et des messages de protestation aux autorités iraniennes exigeant la fin des attaques violentes contre les femmes et les filles et le plein respect de leurs droits humains fondamentaux.



Alexandra BOJANIC, en charge des questions internationales pour la FSU

Action

Pour la justice sociale

Le contexte économique et social est marqué par l'aggravation des inégalités : « supers-profits » des grandes entreprises, inflation galopante, politique fiscale injuste, refus de l'indexation des salaires sur l'évolution des prix.

L'inaction climatique du gouvernement face à l'urgence écologique se poursuit. La FSU rappelle son exigence de politiques publiques ambitieuses et de rupture avec le modèle productiviste et consumériste. L'urgence est à une transition juste pour la sobriété énergétique et la préservation de la biodiversité. La mobilisation pour le bâti public est un élément essentiel dans la lutte contre le réchauffement climatique.

L'ensemble des services publics continue d'être malmené, en particulier avec un budget 2023 qui ne lui donnera pas les moyens de fonctionner correctement.

La FSU continuera à combattre pour la défense de l'enseignement professionnel scolaire et public en s'opposant



Construire les conditions un mouvement social d'ensemble pour gagner une augmentation significative des salaires.

à la transformation des lycées professionnels sur le modèle de l'apprentissage, et pour une formation professionnelle initiale qualifiante, diplômante et émancipatrice, permettant de véritables possibilités de poursuites d'études.

La FSU rappelle la nécessité

d'une loi grand âge ambitieuse dotée des moyens nécessaires pour répondre aux attentes des personnels et des usager-es et d'un service public de l'autonomie. Elle appelle à la poursuite de l'action des retraité-es dans le cadre du groupe des 9.

La FSU souligne l'importance de construire les conditions d'un mouvement social d'ensemble pour gagner une augmentation significative des salaires. Elle appelle à multiplier les initiatives unitaires et propose la construction d'une journée de grève dans l'éducation en janvier sur les salaires, les moyens, les conditions et le temps de travail. Cette journée pourrait être aussi une étape du plan d'action de l'intersyndicale de la voie professionnelle.

La FSU se mobilise pour mettre en échec le projet de réforme des retraites. Elle s'investit dans l'intersyndicale pour que soit annoncé rapi-

Droits des femmes

Cinq ans après son lancement, le mouvement #metoo a eu de profondes répercussions sur la prise de conscience de la massivité et du caractère systémique des violences exercées sur les femmes. Leur niveau est toujours aussi élevé, comme en témoignent les 118 féminicides perpétrés depuis le début de l'année 2022. L'impunité des auteurs reste encore trop souvent la norme et l'accompagnement des victimes largement insuffisant du fait de politiques publiques inconséquentes pour les prendre en charge et faire cesser les violences. Le 19 novembre, la FSU engagée contre les violences sexistes et sexuelles appelle à rejoindre les manifestations de cette Journée internationale à l'initiative de NousToutes. Elle appelle à construire localement des actions le 25 novembre.

dement une première date de grève en janvier. Si l'intersyndicale ne débouchait pas sur une telle date, la FSU construira la mobilisation avec les organisations qui seront mandatées pour une grève en janvier. La FSU proposera à l'intersyndicale l'organisation d'un meeting national à Paris, une pétition refusant tout recul de l'âge de départ comme tout allongement de la durée de cotisation, des initiatives dans les cadres collectifs comme le collectif Nos Retraites ainsi que dans un cadre rassemblant une partie du mouvement syndical, des associations et des forces politiques de la NUPES. 🔥

Sandrine Charrier

Solidarité avec les migrant·es

Le débat sur le futur projet de loi sur l'asile et l'immigration annoncé par le gouvernement s'ouvre dans un climat de libération des discours xénophobes et racistes, portés notamment par l'extrême droite à l'Assemblée nationale, et par les raccourcis liant immigration et délinquance faits par le Président. Exploitant honteusement un fait divers dramatique, droite et extrême droite ont de nouveau posé la fausse équivalence stigmatisante entre immigration et insécurité. La FSU dénonce ces propos, ainsi que la volonté de diviser, opposant les « bons et bonnes » migrant·es dont la présence répond aux attentes du patronat et les « mauvais et mauvaises » pour lequel·les il faudrait multiplier les obstacles à l'arrivée et à l'installation. Les atermoiements concernant l'accueil des migrant·es de l'Ocean Viking en sont une insupportable illustration.

La FSU appelle aux marches du 18 décembre en solidarité avec les migrant·es et contre le projet de loi immigration.

Élections professionnelles 2022

Du 1^{er} au 8 décembre : VOTEZ FSU !

Les élections professionnelles dans l'ensemble de la Fonction publique du 1^{er} au 8 décembre sont un des enjeux majeurs dans la période et pour l'avenir de notre syndicalisme. Renforcer la FSU dans tous les secteurs contribuera à faire gagner les revendications des personnels.

À quoi servent les élections professionnelles ?

À la Libération, afin d'en finir avec une gestion autoritaire des fonctionnaires, de les protéger de l'arbitraire hiérarchique mais aussi des tentatives de pressions politiques, et donc pour à la fois démocratiser le fonctionnement de l'État et améliorer le service public, les gouvernements issus de la Résistance ont généralisé le paritarisme en lui donnant une valeur statutaire. Cela désigne la possibilité pour les agent-es du secteur public d'être partie prenante de la gestion de leurs carrières, de leur avancement, de leur mobilité professionnelle via des commissions pari-

itaires élues, dans le cadre de candidatures syndicales.

Tous les quatre ans, les agent-es titulaires et contractuel-les de la Fonction publique, dans ses trois versants (Fonction publique d'État, territoriale et hospitalière) élisent leurs représentant-es dans les instances paritaires nationales et locales : commission administrative paritaire de proximité –ou Commission Consultative Paritaire pour les agent-es contractuel-les–, Comité Social d'Administration de proximité, Comité Social d'Administration de niveau ministériel et parfois commission administrative paritaire nationale.

Les comités sociaux (CS), appelés comités sociaux d'Administration (CSA) sont instaurés par la loi de Transformation de la Fonction publique, ils procèdent à la fusion des Comités Techniques et des Comités d'hygiène, de sécurité et de conditions de travail (les CHSCT). Ils sont consultés sur les principes de gestion des carrières, l'organisation et le



fonctionnement des services, les conditions de travail, les emplois, les règles statutaires, et l'égalité professionnelle entre femmes et hommes...

Les CAP traitent des décisions individuelles défavorables aux fonctionnaires qui souhaitent contester une décision les concernant dans l'avancement ou l'affectation.

Les CCP sont consultées pour les mêmes types de questions individuelles concernant les agent-es contractuel-les.

À l'issue du vote, qui s'effectue uniquement par internet, avec un seul tour, l'attribution des sièges entre organisations syndicales se fait proportionnellement au nombre de voix obtenues par chacune d'elles.

La somme de tous les votes permet également de déterminer la composition des instances nationales de représentation des fonctionnaires : les conseils supérieurs de la Fonction publique d'État, de la Fonction publique territoriale et de la Fonction publique hospitalière, ainsi que

le conseil commun de la Fonction publique qui regroupe les trois versants.

Pourquoi voter FSU ?

Par le vote pour les candidat-es FSU, chaque agent-e choisit de soutenir les orientations portées par la FSU et ses 21 syndicats nationaux. Il s'agit donc d'un vote lourd de sens, en ce qu'il renforcera la représentativité de la FSU, de ses syndicats nationaux et légitimera encore davantage ses orientations générales, mais aussi l'action des militant-es, au plus près des personnels, dans la défense de leurs droits, de leurs conditions de travail, d'affectation et d'avancement, face à l'employeur.

Voter FSU, c'est donc donner aux agent-es titulaires comme contractuel-les la possibilité d'assurer au mieux leurs missions au service des publics, de défendre leurs intérêts individuels et collectifs, mais aussi un syndicalisme ancré dans la réalité des professions et quotidiens de travail.

Fonction publique territoriale

Sur le versant territorial, ces élections professionnelles soulèvent des enjeux particuliers. Il s'agit en effet pour la FSU d'obtenir un siège au Conseil supérieur de la fonction publique territoriale (CSFPT). Cette représentativité nationale dans la FPT permet d'acquiescer plus de moyens syndicaux utiles au développement du SNUTER, ainsi que des droits facilitant son implantation dans de nouvelles collectivités. C'est également un enjeu pour toute la FSU car la représentativité dans la territoriale renforce la représentativité de la FSU pour l'ensemble de la fonction publique. En 2018, s'il a manqué quelques centaines de voix pour obtenir le siège au CSFPT, la progression significative du SNUTER a ainsi contribué à l'obtention d'un troisième siège FSU au Conseil commun de la fonction publique.



Benoît Teste

« Voter FSU, c'est aussi donner du poids aux actions revendicatives. »



Benoît Teste, secrétaire général de la FSU

Quels sont, pour la FSU, les enjeux de ces élections ?

Les enjeux sont nombreux et lourds. Tout d'abord il s'agit naturellement de donner la possibilité aux agentes et agents de la Fonction publique, titulaires comme contractuel·es, de choisir celles et ceux qui les représenteront, face à l'administration, dans les différentes instances, les comités sociaux ou encore les commissions paritaires où sont gérées les opérations de carrière, d'emploi, de rémunération ou d'affectation. Certes la loi dite de *Transformation de la fonction publique*, dont la FSU veut la suppression, a réduit leurs prérogatives. Mais le paritarisme reste un outil essentiel pour réduire la tentation qu'on sent très présente d'une gestion autoritaire de leurs agentes et agents par l'État ou les collectivités locales. C'est donc à la fois une question de protection des droits des fonctionnaires et contractuel·es mais aussi de démocratie dans le fonctionnement des services publics. À travers le vote, les électrices et les électeurs auront la possibilité de conforter les orientations offensives de la FSU et de ses syndicats nationaux dans ces deux domaines. À cet égard, la FSU ne dissocie pas les élections du plan d'action qu'elle met sur pied pour mobiliser sur les revendications comme les salaires et pensions, ou la défense du droit à la retraite à 60 ans. Voter FSU, c'est aussi donner du poids à ces actions revendicatives.

La FSU en sortira-t-elle renforcée ?

Ce seront les électeurs qui le décideront. Les élections dresseront le nouveau paysage des rapports de forces entre organisations syndicales, et donc entre les orientations qu'elles portent. La FSU ne se positionne pas par rapport aux autres syndicats, avec lesquels, notamment la CGT ou Solidaires, nous menons souvent action commune. Et les luttes, notamment celle sur les retraites, seront d'autant plus efficaces que menées dans l'unité la plus large. Une FSU représentative dans la fonction publique territoriale, redevenue première fédération de La Fonction publique de l'État, confortée dans l'Éducation nationale, serait à l'évidence un souci supplémentaire pour les adversaires du service public et de ses agents.

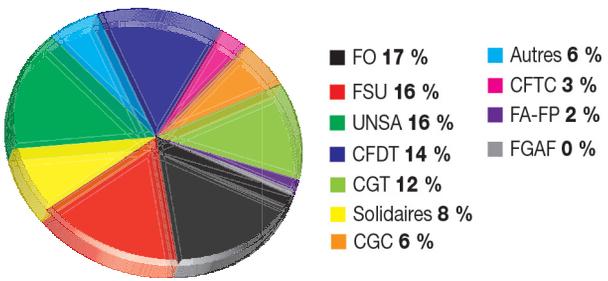
C'est donc le vote de chaque agent-e qui assure la représentativité de chaque organisation syndicale et donc sa capacité à porter les revendications des personnels. La FSU porte l'objectif, par les luttes, de renforcer les services publics, d'améliorer leur accessibilité, dans une égalité entre usager-es mais aussi entre territoires, de démocratiser l'accès aux droits (Éducation, santé, culture, etc.) de mettre un terme à la politique libérale de fragilisation des services sociaux ou de santé.

Un renforcement de la FSU signifierait pour le président Macron, le gouvernement et sa majorité relative à l'Assemblée nationale que les agent-es sont bien décidé-es à défendre leurs droits de fonctionnaires citoyen·nes, leur droit à la titularisation pour les contractuel·es et leur capacité à renforcer partout, dans le contexte actuel de crises multiples, les services publics pour plus d'efficacité auprès de la population, et pour l'intérêt général. ♦

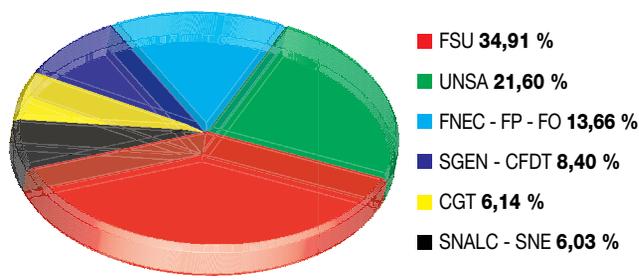
Matthieu Leiritz

Résultats des élections professionnelles de 2018

Fonction publique d'État



Éducation nationale



Violences faites aux femmes : cellules de veille

Qu'elles se passent dans la sphère privée ou publique, les violences faites aux femmes se sont imposées dans le débat. #MeToo et mobilisations féministes ont permis une prise de conscience collective. Malgré cela, les violences restent présentes dans l'ensemble de la société. Les organisations syndicales, associatives ou politiques, concernées elles aussi par les questions de sexisme se dotent de cellules de veille contre les violences sexistes et sexuelles.

La CGT l'a expérimenté dès 2016. En deux années la cellule aura traité une dizaine de situations. La CFDT a publié un guide à destination de ses adhérent-es. La FSU a elle aussi mis en place une cellule interne de lutte contre les VSS. Elle est composée de 11 militant-es formé-es à l'accueil et à l'écoute. Ces 11 personnes ont une obligation de confidentialité et ne peuvent divulguer des faits ou agir qu'avec l'accord de la victime. L'objectif de la cellule est l'écoute, la protection et l'accompagnement de la victime. Si le traitement des violences n'aboutit pas forcément à une éviction ou décision juridique, la cellule permet un soutien fort de la victime. Elle préconise des mesures à l'égard de la personne mise en cause. La cellule organise également des actions de prévention, d'information et de formation.

Lien : fsu.fr/contactez-la-cellule-de-veille-interne-a-la-fsu/



Budget

49.3 et entraves au service public

La multiplication, uniquement possible dans le cadre du budget du recours au 49.3, par le gouvernement, pour faire adopter les différents budgets, État et Sécurité sociale, lui permet d'esquiver tout débat sur le financement des services publics.

Il peut ainsi « trier » parmi les amendements adoptés en séance et donc supprimer celui, même très modeste dans son ambition, adopté en vue d'une taxation supplémentaire pour les superdividendes versés par les grandes entreprises aux actionnaires. Le gouvernement entend bien ainsi maintenir, quoi qu'il en coûte en termes de ressources perdues, sa politique fiscale injuste.

Ce contournement de la démocratie parlementaire a également empêché tout débat public pour de nombreux domaines. Ainsi le premier poste budgétaire de l'État, celui de l'Éducation nationale, a été adopté sans la moindre discussion en séance publique, que ce soit sur la hauteur du financement prévu pour la revalorisation des personnels ou sur les conséquences des 2 000 sup-

pressions de postes envisagées. Avant son examen par le Sénat en première lecture et son retour en seconde lecture à l'Assemblée nationale, le budget 2023 confirme une forme de cure d'austérité pour les services publics. C'est sans équivoque possible dans les collectivités locales où les dotations globales de fonctionnement adoptées ne prennent pas en compte le poids de l'inflation. En conséquence, de nombreuses collectivités traduiront cette diminution de ressources cumulée avec l'obligation qui leur est faite de contraindre leurs dépenses de

fonctionnement par une baisse des recrutements d'agent-es des services publics dégradant ainsi le service rendu aux usagers et usagères. Elles pourraient également envisager des privatisations ou des externalisations de certaines compétences de service public, déléguées ainsi au secteur privé.

En l'état, que ce soit pour la Sécurité sociale, les différents ministères ou les collectivités, ce budget 2023 examiné à la hussarde va entraver la capacité du service public à jouer pleinement son rôle. ♦

Arnaud Malaisé

Coupe du monde au Qatar

Événement médiatique planétaire, la coupe du monde 2022 de football se tiendra en novembre et décembre au Qatar, selon le choix de la FIFA (Fédération internationale de football association). La FSU dénonce et condamne les conditions dans lesquelles cette compétition est organisée : inhumanité des conditions faites aux salarié-es, très souvent immigré-es, qui ont entraîné plus de 6 000 mort-es sur les chantiers, gabegie écologique qui contribue à l'aggravation de la crise climatique, non-respect des droits humains (droits des femmes, discriminations envers les LGTB, conditions de travail, droits syndicaux...). Elle soutient les nombreuses voix qui dénoncent l'organisation au Qatar, État par ailleurs non démocratique, de cet événement. Elle s'associera à toute démarche appelant à un boycott diplomatique.

Supers profits

Un dispositif « anecdotique »

« Je ne sais pas ce que c'est qu'un superprofit » disait Bruno Le Maire, le ministre de l'économie à l'université d'été du MEDEF.

Pourtant la notion est assez simple et dictée par l'économiste Mireille Chirole-Assouline : il s'agit d'un enrichissement d'une hauteur exceptionnelle et dû à des circonstances extérieures. C'est le cas de TotalEnergies dont les profits ont grimpé en raison de la flambée des cours du pétrole liée à la guerre en Ukraine : au premier semestre de 2022, la multinationale a enregistré un résultat net de 18,3 milliards d'euros – soit trois fois plus que l'année précédente à la même époque. Ces profits exceptionnels posent la question de leur redistribution. Le ministre de l'économie a dû apprendre car le gouvernement a finalement fait ajouter un amendement au budget 2023 pour mettre en place la décision européenne de faire contribuer



Les résultats exceptionnels de Total posent la question de la redistribution.

les géants énergétiques via une taxe exceptionnelle sur les superprofits. Mais pour Maxime Combes, économiste spécialiste des multinationales et membre d'Attac, le compte n'y est pas vraiment. Pour lui, le dispositif européen, qu'il qua-

lifie d'« anecdotique » vise plus à montrer que l'UE fait quelque chose, plutôt qu'à récupérer des financements importants. Il préconise de taxer directement le chiffre d'affaire des multinationales sur un territoire donné, ce qui permet la maîtrise du prélèvement et d'en augmenter le volume. ♦

Alain Senée

Projet de loi

Menaces sur les locataires en difficulté

Des organisations syndicales, dont la FSU, et des associations de lutte contre la pauvreté et pour le droit au logement de toutes ont publié une tribune dans le journal *Libération* le 5 novembre.

Les signataires s'élèvent contre la proposition de loi programmée pour fin novembre, visant à durcir encore la pénalisation des personnes « squattant » un logement ou un immeuble vacant, mais aussi les locataires en difficulté et menacés d'expulsion. Les députés à l'origine du nouveau texte propo-

sent d'étendre les possibilités d'évacuer les squats sans décision de justice lorsqu'il s'agit d'un local totalement vide, parfois depuis des années, et de condamner les occupants à des peines allant jusqu'à trois années de prison et 45 000 euros d'amende. Le texte s'attaque aussi aux locataires en supprimant la possibilité pour le juge de les maintenir dans leur logement en échange du remboursement échelonné d'une dette de loyer. Rappelant que ces dispositions me-

nacent des centaines de milliers de locataires en impayés, du fait de la hausse constante des loyers et du coût de la vie, de la baisse des APL et des revenus des locataires ou de l'insuffisance de logements sociaux, la tribune appelle « les députés et le gouvernement à s'attaquer à la crise du logement plutôt qu'à ses victimes, ainsi qu'aux 3,1 millions de logements vacants recensés par l'INSEE plutôt qu'aux squatteurs et squatteuses ». ♦

Valérie Soumaille

Méga-bassines : lutte emblématique pour le partage de l'eau

Bravant l'interdiction de manifester, des milliers de personnes se sont mobilisées contre les méga-bassines à Sainte-Soline. Cette mobilisation massive a ainsi contribué à remettre au premier plan la nécessité d'un juste partage de ce bien commun qu'est l'eau malgré la répression policière démesurée et des invectives criminalisantes du gouvernement ainsi que d'une partie de la presse.

Les méga-bassines sont en effet le symbole d'une poursuite effrénée du modèle agricole productiviste actuel au service de cultures gourmandes en eau comme le maïs. Financées à 70 % par de l'argent public, ces réserves où l'eau est très majoritairement pompée dans les nappes phréatiques empêchent le bon rechargement de ces nappes. Pour le reste, elles stockent une eau qui se serait infiltrée dans les sols ou aurait ruisselé dans les cours d'eau. L'ensemble de cette eau stagnante dans les méga-bassines est de plus soumise à une dégradation de sa qualité avec l'apparition de micros-algues et de bactéries comme à une forte évaporation, estimée entre 20 et 60%.

Pour la FSU, il est grand temps d'engager un débat réellement démocratique sur la nécessaire transition de ce modèle agricole intensif, un débat guidé notamment par la qualité de l'alimentation, la préservation de la biodiversité ainsi que par une juste répartition de l'eau. Elle appelle à poursuivre ce combat vital contre l'accaparement de l'eau par une minorité, symbole de la fuite en avant d'une agriculture productiviste insoutenable.

Seine-Saint-Denis : Grève dans les PMI

Les personnels de la protection maternelle infantile de Seine-Saint-Denis se sont fortement mobilisés le 7 novembre à l'appel notamment du SNUTER-FSU. Plus de la moitié des centres sont restés fermés.

Les agent-es protestent contre la nouvelle organisation horaire imposée par le Conseil département. Outre la remise en cause des accords réduisant le temps de travail en dessous des 1 607 h/an, le Département diminue les possibilités d'accueil du public entre midi et deux, et impose l'ouverture tardive des centres plusieurs fois par mois, sans moyens supplémentaires, alors que ceux-ci sont déjà insuffisants pour garantir un bon service à l'usager-e (il manque ainsi au moins 100 postes, dans les PMI du 93).

Inflation

Les services publics impactés

L'inflation complète le tableau noir des difficultés économiques que rencontrent la France et l'Europe : chômage, récession, déficit, ... **Salarié-es ou usager-es, chaque citoyen-ne est impacté-e.**

Les responsables de ces services sonnent l'alarme car l'inflation impacte directement leur budget de fonctionnement, les obligeant à résoudre une équation dont ils ne maîtrisent pas tous les paramètres. Pour la santé, le budget des hôpitaux ne suit plus et ce n'est pas la rallonge de 800 millions d'euros votée lors du projet de loi de finance de la Sécurité sociale qui permettra de faire face à la flambée des prix. Parmi les postes de dépense les plus touchés, l'énergie bien sûr mais aussi les achats médicaux (+12,6%), la restauration (+2,9%), le nettoyage du linge (+6,4%)... Autre service public touché de plein fouet, les transports en commun. Partout, l'augmentation des prix de l'électricité et du gaz, pèse et pose la question d'une répercussion sur les



Une hausse du prix du pass Navigo a déjà été décidée par la Région Île-de-France.

usager-es. Une hausse du prix du pass Navigo déjà annoncée par la Région Île-de-France pour éponger une dette non avouée sera sans doute majorée du fait de l'inflation. À Lyon, le Sytral, qui gère les transports lyonnais, a enclenché une transition avec l'objectif de sortir de l'utilisation de bus diesel et donc là aussi, le prix du ticket augmentera au 1^{er} janvier prochain.

Autre domaine, l'enseignement supérieur. L'université de Stras-

bourg a annoncé une fermeture deux semaines supplémentaires cet hiver pour faire baisser sa facture d'énergie. La ministre de l'enseignement supérieur, Sylvie Retailleau, a exhorté les établissements à ne pas revenir à l'enseignement à distance et promet « un accompagnement » des établissements en difficulté. Pour Pascal Maillard responsable du syndicat de l'enseignement supérieur SNESup-FSU à Strasbourg « On ne peut pas accepter que les étudiants se voient interdire le campus alors que leurs conditions de logement en plein hiver ne sont pas satisfaisantes et sont souvent dramatiques ». ♦ Alain Serié

EHPAD

La situation se dégrade encore

Sous effectifs, conditions de travail dégradées, faibles salaires, maltraitance institutionnelle, manque d'attractivité, ... la situation dans les EHPAD continue de se détériorer.

La dérive du secteur privé lucratif, dominé par quelques grands groupes, a été dénoncée dans *Les fossoyeurs* l'enquête choc du journaliste Victor Castanet sur le groupe Orpéa. Mais rien n'a bougé depuis. Cette dérive est largement le résultat

d'un processus de marchandisation encouragé par la loi, celle de 1997, puis la loi HPST (hôpital, patients, santé, territoires) de 2009.

Alors que le débat a été relancé sur la nationalisation des EHPAD privés, le manque de moyens frappe cruellement les EHPAD publics et associatifs qui représentent 76 % du secteur. Ils n'échappent pas non plus aux logiques de financiarisation et de rationalisation et

les personnels connaissent des conditions de travail qui se dégradent au fil des ans.

Une récente étude du ministère des Solidarités montrait qu'il faudrait ouvrir 300 000 places supplémentaires en EHPAD d'ici 2050, année où 5 millions de personnes auront plus de 85 ans, contre 1,5 million aujourd'hui, et 2 millions de personnes souffriront d'Alzheimer.

Et pourtant on attend toujours

une loi « grand âge » accompagnée d'une stratégie pluriannuelle d'augmentation de salaires et des effectifs. 9 milliards d'euros supplémentaires seraient nécessaires selon le rapport Libault de 2019 pour renforcer le secteur de la dépendance dans les années à venir en sus des 30 milliards d'euros par an qui lui sont consacrés aujourd'hui. ♦

Christophe Nouhaud

Accueil des migrant-es

Le Projet de Loi de Finance (PLF) 2023 reflète la priorité donnée par le gouvernement à la politique d'éloignement des migrant-es. S'il inclut la création de 5 000 places en centres d'accueil pour les migrant-es en métropole et 900 en outre-mer, il inclut aussi « la poursuite d'un plan ambitieux d'ouverture de places dans les centres de rétention administrative (CRA) ».

Cette orientation est confirmée par les mesures du projet de loi asile-immigration présentées le 2 novembre par le ministre du Travail, Olivier Dussopt, et celui de l'Intérieur, Gérald Darmanin. Elles visent à « rendre les obligations de quitter le territoire français (OQTF) plus efficaces », notamment en inscrivant « toutes les OQTF au fichier des personnes recherchées » et en passant « de douze à quatre catégories de recours ». Par ailleurs, en même temps qu'il annonce le « renouvellement automatique » des titres de séjour « de ceux qui ne posent aucun problème, n'ont aucun casier judiciaire » le ministre de l'Intérieur souhaite mettre fin aux règles qui « empêchent d'éloigner des personnes arrivées avant 13 ans » en France.

Le ministre du Travail propose, lui, de faciliter l'insertion professionnelle des demandeurs et demandeuses d'asile en mettant fin au délai de carence qui les empêche de travailler pendant leurs six premiers mois en France mais envisage de créer un titre de séjour « métier en tension », pour recruter dans les secteurs qui peinent à trouver de la main-d'œuvre.

C'est bien à la mise en œuvre d'une immigration choisie à laquelle on assiste. Bien loin des principes élémentaires de notre modèle social que sont l'égalité et la solidarité,



Médecine de ville

Le désert s'étend

6 millions d'habitant-es, dont 657 000 atteint-es de pathologie chronique ne bénéficient d'aucun suivi, faute de médecin.

Une situation inacceptable discutée depuis la rentrée dans le projet de loi de financement de la Sécurité sociale, des négociations sur la convention médecine libérale et assurance maladie et à l'ordre du jour de la grande conférence sur la santé débutée le 2 octobre. 86 % du territoire français est classé en zone sous-dense. Cela signifie que le nombre de professionnel·les de santé est insuffisant par rapport au nombre d'habitant-es. Plusieurs raisons à cela : l'insuffisance des recrutements de 1 970 à 2 000 et une politique de santé aux prises avec les *desiderata* de la médecine libérale mais aussi la diminution du temps « médical » consacré à la prise en charge et aux soins. La désertification s'explique également par le fait que les jeunes médecins, qui souhaitent consacrer plus de temps à leur vie personnelle, refusent de s'installer là où les services publics disparaissent

(école, crèche, spécialistes, poste, culture...).

La crise Covid a exacerbé les manques et l'assouplissement du *numerus clausus* ne pourra suffire. Des mesures sont avancées : délégation de tâches médicales à des infirmier·es, de vaccinations à des pharmaciens·es, de prescriptions à des sage-femmes, consultations éloignées, reprise de service pour des retraité·es. Une mesure concernant une forme d'obligation semble incontournable. Année d'étude supplé-

mentaire dans un désert médical ? Responsabilité entre médecins sur un territoire ? Maisons médicales ? Maisons de santé ?

Il y a urgence. La carte des déserts médicaux auparavant limitée aux zones rurales ne cesse de s'étendre. La crise Covid a mis en lumière la nécessité d'une égalité de soins. Portée par la population et des élu·es locaux, elle l'est aujourd'hui par ceux et celles du parlement. ♦

Marie-Rose Rodrigues-Martins

Pôle emploi en neuf chantiers

Une mission de concertation et de préfiguration de France Travail, qui doit conduire à une transformation de Pôle emploi et de tous les acteurs et actrices du service public de l'emploi, s'achèvera au 15 décembre, avec un comité des parties-prenantes large (parlementaires, opérateurs, associations...). L'idée est de « remonter les bonnes pratiques », et de « co-construire les solutions », conformément aux principes du Conseil national de la refondation (CNR). Neuf chantiers spécifiques font l'objet de groupes de travail (sur les conseillers, le diagnostic et l'orientation, les formations et les compétences...).

La préfiguration de France Travail inclut la réforme du revenu de solidarité active (RSA), pour laquelle des départements pilotes aux profils différenciés vont être identifiés afin d'expérimenter, à l'échelle des bassins de vie ou du département, un nouvel accompagnement de 100 % des bénéficiaires du RSA.

Bac Parcoursup

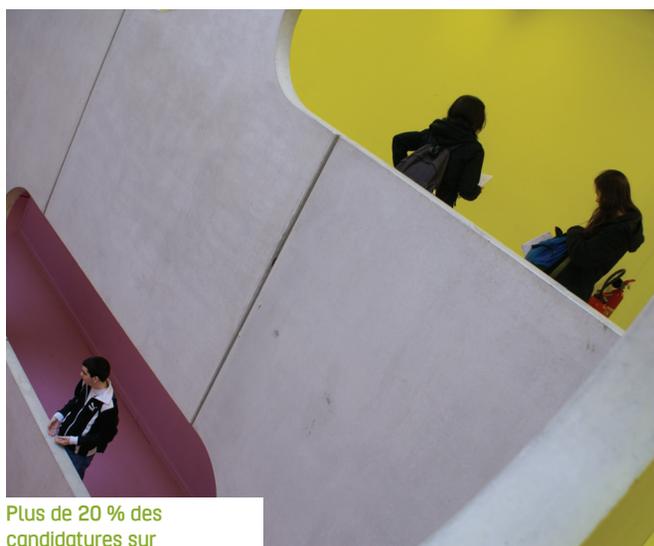
Du lycée à l'enseignement supérieur, toujours plus d'inégalités

Les réformes du bac et du lycée renforcent les inégalités dans l'accès à l'enseignement supérieur, et les ministères de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur ne prennent toujours pas la mesure du couperet que représente Parcoursup pour des dizaines de milliers de jeunes.

Fin septembre, le nombre de bachelier-es sans solution après la fermeture de Parcoursup atteint officiellement près de 43 000. Dans les faits, c'est encore plus. Sur la totalité des candidatures, réorientations comprises, plus de 20 % ont disparu. Avec des critères secrets dans le classement des candidatures, les élèves les moins familiers avec les codes du système scolaire se trouvent pénalisés par une procédure qui privilégie celles et ceux qui ont fait les bons choix de spécialités et de formation dès la classe de Seconde.

Rafistolages au lycée général

Pour limiter les dégâts, le minis-



Plus de 20 % des candidatures sur Parcoursup, réorientations comprises, ont disparu.

tere entend généraliser dès la rentrée prochaine les mathématiques dans les enseignements de tronc commun pour qui n'en ferait pas une spécialité en Première. Comment une heure et demi de cours de maths en plus par semaine pourrait-elle en soi compenser

le déficit général de formation ? La solution résiderait au contraire dans une mise à plat complète de l'organisation des enseignements au lycée pour tenter de retrouver les bases nécessaires à la construction d'une culture commune.

Calendrier du bac à revoir

Force est de constater que le ministère de l'Éducation nationale s'entête à maintenir en mars les épreuves de spécialité en Terminale pour coller au calendrier de Parcoursup au risque de voir se développer un absentéisme massif à partir du mois d'avril. Tout conduit à la nécessité d'étaler les apprentissages sur une année scolaire entière car la préparation à l'enseignement supérieur est un impératif qui ne peut certainement pas souffrir d'une scolarité tronquée. La pétition intersyndicale soutenue par la très grande majorité des associations de spécialistes disciplinaires pour un report des spé-

CNED

Le Centre national d'enseignement à distance (CNED) permet à quiconque en a besoin, de bénéficier d'un enseignement, d'une formation à distance. Il permet aussi à des enseignant-es dont la santé contre-indique d'exercer en classe, la poursuite de leur activité professionnelle. Ces dernières subissent depuis plusieurs années une forte dégradation des conditions de travail, notamment des professeur-es en charge des corrections. Le passage à la correction en ligne a entraîné une intensification de leur travail et un contrôle renforcé, que leur isolement permet difficilement de combattre collectivement. Travail au rendement avec compteur de copies défilant sur leur écran, demande d'accomplir la tâche dans un temps plus bref, protocole de correction à respecter scrupuleusement au travers de « fiches qualité » sous peine de sanction voire de non-renouvellement de leur poste adapté... La FSU condamne ce management brutal qui rappelle ce qui a été vécu dans d'autres services publics et soumet les personnels à une souffrance au travail très importante.

cialités en juin, est une étape vers la nécessaire remise à plat de l'organisation du lycée et du bac. Il est plus que jamais nécessaire de revenir à des épreuves nationales, terminales et anonymes tant la nouvelle organisation du bac fait la preuve au quotidien de ses nuisances. ♦

Claire Guéville

Pour signer et faire signer la pétition :

<https://www.snes.edu/article/petition-intersyndicale-pour-le-report-des-epreuves-de-specialite-en-juin/>

Un RN à l'éducation prioritaire

La présidence de la mission d'information parlementaire chargée de rédiger un tableau et un bilan de l'Éducation prioritaire pour l'Assemblée nationale a été confiée à Roger Chudeau, député RN du Loir-et-Cher.

Inspecteur général de l'Éducation nationale honoraire, il a été conseiller technique auprès du Premier ministre François Fillon entre 2007 et 2012, puis membre des Horaces, groupe d'experts auprès de Marine Le Pen, chargé de la partie Éducation du programme du RN pour l'élection présidentielle. Après son élection, il soutient diverses propositions de lois comme le port obligatoire de l'uniforme en école primaire et au collège, le droit à l'éducation au sein de la famille, ou l'interdiction du voile pour les mères accompagnatrices de sorties scolaires.

La FSU demande que la présidence de la commission soit confiée à un-e député-e qui partage les valeurs républicaines de l'École publique.

Collège

L'enseignement privé détruit la mixité sociale

Sur décision de justice, l'état a été contraint de rendre public l'Indice de position sociale (IPS) des collèges. Jamais n'étaient apparues aussi clairement les inégalités entre enseignements privé et public. L'indice de position sociale établit l'influence du milieu social économique et culturel des parents sur la scolarité de leurs enfants. Le rôle moteur de l'enseignement privé dans les mécanismes de ségrégation sociale entre les établissements scolaires apparaît ici comme majeur. Pour l'année 2021-2022, sur 6

967 collèges, seul 25 % des 200 collèges dont l'IPS est le plus élevé sont publics. Quant aux 200 collèges dont les IPS sont les plus faibles, seuls 2 % sont privés. Dans les grandes villes, la polarisation sociale entre privé et public est encore plus grande. Par exemple, les dix collèges les plus favorisés de Marseille sont tous privés. Ces inégalités sont impressionnantes dans les départements ultra-marins. Ainsi, la Guyane concentre les établissements les plus défavorisés, tous classés en

éducation prioritaire (REP+), avec un IPS moyen de 75, dont 10 avec un IPS inférieur à 60 dans le public contre un IPS moyen de 107 dans le privé.

Quel rôle pour l'éducation prioritaire ?

Aux questions cruciales de réductions des inégalités sociales et scolaires, l'actuel gouvernement répond par une volonté d'intégrer l'enseignement privé dans les dispositifs de compensation en termes de moyens. Non content de met-

tre en place une contractualisation des moyens aux frontières de l'éducation prioritaire avec la création des contrats locaux d'accompagnement (CLA), il va jusqu'à y consacrer une part du budget 2023 pour le privé, tout en projetant de supprimer à terme le label Éducation Prioritaire.

Un triple enjeu pour favoriser la réussite scolaire : élargir la carte de l'EP, favoriser la mixité sociale et réserver l'argent public à l'école publique. ♦

Claire Guéville

Refondation

Des débats pour vitrine

Depuis le 3 octobre, les établissements scolaires qui le souhaitent peuvent organiser des temps de débats sur la vie et le fonctionnement de l'école.

Ces échanges constituent une déclinaison du Conseil national de la refondation dont l'objectif serait de « donner plus de liberté d'innovation aux équipes » et de « créer dans chaque territoire une dynamique autour de l'école associant les parties prenantes ».

Cette mise en œuvre se fera sur le fond d'innovation pour lequel 150 millions d'euros seront débloqués pour une minorité d'établissements y compris privés. Elle constitue le moyen de poursuivre la contractualisation déjà amorcée notamment par les CLA en instaurant une concurrence entre les personnels, les établissements et les écoles. Elle s'inscrit dans le triptyque « autonomie/contractualisation/évaluation »



Le flou des contours et des objectifs de ces grands débats provoque une défiance.

aux effets délétères. Le renvoi systématique vers le local sur la base du volontariat est une façon d'attaquer la dimension nationale du service public d'Éducation. C'est aussi un cadre pour la déréglementation des statuts que pourrait encourager le « pacte enseignant » avec son « travailler plus pour gagner

plus ». Cela s'inscrit dans l'école du futur à Marseille où seules une cinquantaine d'écoles volontaires bénéficient de financements alors que toutes ont besoin de moyens matériels et humains supplémentaires. La FSU a engagé un travail fédéral. Elle mettra à disposition des personnels tout le matériel nécessaire pour mettre en échec ce dispositif. ♦

Marie-Rose Rodrigues-Martins

De plus en plus de pauvres

Le 4 novembre les résultats de l'enquête Ipsos réalisée pour le Secours populaire concernant la précarité et la pauvreté menée auprès de 6 000 Européennes révèlent que 27 % d'entre elles se déclarent en grande difficulté.

En France, 21 % des parents d'enfant mineur interrogés ont dû, dans les six derniers mois, renoncer pour leur(s) enfant(s) à un départ en vacances, 16 % à une activité sportive ou culturelle et 12 % n'ont pas pu l'alimenter correctement. 11 % n'ont pu leur payer les fournitures scolaires de rentrée. Dans des situations extrêmes c'est sur la santé que sont réalisées les économies.

Enfin une personne sondée sur deux s'inquiète sur sa capacité à pouvoir faire face à des imprévus financiers ou des dépenses de la vie courante. Une fragilité qui s'accroît et justifie plus que jamais une juste répartition des richesses.

AESH : annonce de revalorisation et nouvelle iniquité

Un an après la première grève spécifique des AESH (Accompagnant des élèves en situation de handicap), portant notamment l'exigence d'en finir avec leurs salaires indécents, suivie de nombreuses autres mobilisations, le gouvernement vient d'annoncer une augmentation salariale de 10 %. Il faudra cependant que les AESH se montrent patientes car elle ne sera effective qu'en septembre 2023 et les modalités en restent largement imprécises. Un délai inacceptable. D'ici là, ces 10 % ne compenseraient au final que l'inflation de cette année et de la suivante, où elle est prévue du même niveau. Loin de l'exigence d'un revenu décent, cette annonce est largement en deçà des forts enjeux de salaire et de statut qui permettraient enfin une véritable reconnaissance de leur métier.

La manière dont les AESH, comme les assistants d'éducation, vont enfin percevoir les indemnités lorsqu'ils et elles exercent en éducation prioritaire illustre cette absence totale de reconnaissance. En effet, le taux de base de leurs indemnités REP comme REP+ ne représente que 64 % de celui de tous les autres personnels. Très majoritairement à temps partiel imposé, au final le montant perçu par les AESH n'atteindra même pas 40 % du montant usuel. Un traitement inique et injustifié, si ce n'est par des arguties budgétaires avancées par le ministère. La FSU dénonce fermement cette nouvelle inégalité dont ces personnels sont victimes et continue à se mobiliser pour obtenir leur pleine et entière reconnaissance.

Enseignement professionnel

Un projet dévastateur

Les grèves du 18 octobre et du 17 novembre ont montré la détermination de la profession à lutter contre le projet de réforme de la voie professionnelle.

Le SNUEP et la FSU refusent la logique de mainmise du patronat sur la formation professionnelle, et l'augmentation programmée de 50 % des périodes de formation en milieu professionnel. Elle refuse que des chefs d'entreprise président les CA des LP et reste déterminée à conserver le caractère national des formations et des diplômes, fondement de tout l'enseignement public et base des conventions collectives et des droits des salariés-es. Plutôt que d'entendre la colère légitime des personnels, la ministre persiste en organisant des pseudo-concertations pour tenter de faire valider son pro-



La FSU exige le retrait de ce projet dévastateur pour les jeunes.

jet. Pour la FSU, aucune nouvelle réforme ne peut être mise en œuvre sans bilan sérieux de la réforme Blanquer et sans un état des lieux rigoureux de l'existant, en tenant compte de l'expertise des personnels. La FSU continue d'exiger le retrait de ce projet dévastateur pour l'avenir des jeunes et pour l'ensemble du système

éducatif. Elle demande que s'ouvrent de réelles discussions dans un dialogue social respectueux des organisations syndicales représentatives des personnels.

La FSU appelle l'ensemble des personnels à continuer de construire et d'amplifier les mobilisations pour obtenir le retrait de ce projet de réforme. ◆

Sandrine Charrier

Baromètre de l'école

La défiance des personnels

Les résultats de l'enquête climat scolaire initiée par l'Autonome de solidarité et ceux dévoilés par le service statistique du MEN (Depp) dans son baromètre 2022 sur le bien-être au travail révèlent une défiance réelle et une insatisfaction au travail grandissante chez les personnels du MEN.

Publiée le 18 octobre, l'enquête de l'Autonome, menée par les chercheurs Eric Debarbieux et Benjamin Moignard révèle que 55 % des 8 851 personnels interrogés se disent insatisfaits de leur métier. Ils étaient un tiers il y a dix ans. Ce sentiment touche davantage les person-

nels de lycée professionnel. Les raisons de cette insatisfaction : réformes désapprouvées, manque de reconnaissance et de soutien de la hiérarchie, sentiment de harcèlement pour 20 % d'entre eux, manque de solidarité, conflits entre adultes. Ce mal être professionnel se traduit par une volonté pour 50 % d'entre eux de quitter la profession.

Ces constats se retrouvent dans l'enquête de la Depp. 62 000 personnes (enseignant-es, personnels de direction, conseiller-es, psychologues...) ont été interrogées et le constat est sans

appel. Les enseignant-es sollicités ont un degré de satisfaction au travail (6 sur 10) inférieur à celui de la moyenne des autres salarié-es (7,2 sur 10). Au niveau salarial la note se situe entre 0 et 3 pour 55 % des interrogés. Enfin le sentiment d'épuisement est élevé (6,6 sur 10 pour le secondaire, 7,1 en primaire).

Seule note positive, pour l'enquête de l'Autonome, les relations enseignant-es/élèves sont bonnes. 80,1 % pensent que les rapports sont bons contre 78,2 en 2013. ◆

Marie-Rose Rodrigues-Martins



Salaires

Loin du compte et de la réalité

La promesse présidentielle d'une augmentation salariale de 10 % « en moyenne » pour tout·es les enseignant·es figure à une place de choix dans la catégorie des promesses non tenues.

La programmation budgétaire pour 2023 ne prévoit en effet qu'à peine la moitié de la somme nécessaire. À côté de cette augmentation, un tout autre type de revalorisation salariale est prévu à travers un « pacte enseignant » pour celles et ceux qui accepteraient des missions supplémentaires. La somme allouée est importante et représente près du tiers du budget total destiné aux hausses de salaire.

Devant l'opposition massive des personnels à ces contreparties relayée par la FSU, le ministère a changé de sémantique, ces nouvelles missions deviennent « complémentaires » et pourraient même recouvrir des missions déjà réalisées. Pourtant, privilégier une augmentation inconditionnelle et abandonner toute idée de pacte n'est pas l'intention actuelle du ministère, même si son discours reste fluctuant et très flou. Le ministre déclare tranquillement que « surveiller la cour de récréation pendant la pause méridienne » pourrait faire partie des missions complé-

mentaires bien que ses services statistiques viennent de confirmer la hauteur du travail des enseignant·es, plus de la moitié déclarant travailler plus de 43 heures par semaine et au moins 34 jours durant les vacances scolaires. Cette déclaration scandaleuse démontre sa méconnaissance de l'épuisement professionnel et de la réalité des métiers enseignants.

Enfin, le recours à des indemnités pour rémunérer ces missions accroîtrait encore davantage les inégalités salariales entre les femmes et les hommes, des inégalités encore plus flagrantes sur le seul volet indemnitaire.

Forte de cette réalité incontestable d'un « pacte » inutile, dangereux et alourdissant la charge de travail, la FSU exige une revalorisation sans contreparties pour toutes les catégories de personnels. Cette exigence sera au cœur d'une journée de grève en janvier lorsque le ministère présentera les modalités précises envisagées pour ces missions « complémentaires ». ♦

Arnaud Malaisé

Enseignement supérieur, l'austérité nourrit les inégalités

Le niveau global des dépenses publiques par étudiant·e ne fait que baisser depuis 12 ans, les inégalités de tous ordres se creusent.

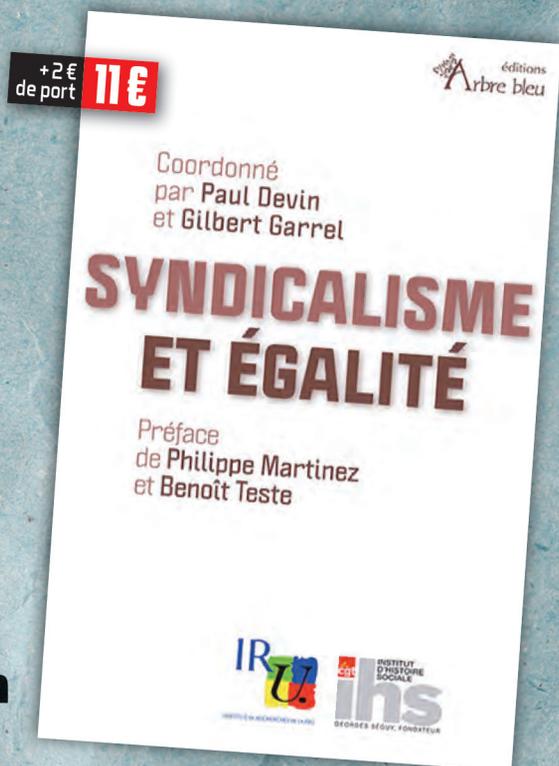
Selon la note de l'Institut des politiques publiques (IPP) publiée fin octobre, le coût annuel moyen d'un·e étudiant·e en premier cycle universitaire est de 3 730 euros par an, 5 430 euros pour les étudiant·es en second cycle et 10 848 euros pour les étudiant·es en école d'ingénieurs. En outre, le coût moyen d'une année de classe prépa est 3,6 fois plus élevé que le coût moyen d'une année de licence générale et celui d'une année de licence scientifique l'est 2,5 fois plus qu'une de licence en sciences humaines.

Au-delà des inégalités en termes d'investissements, les inégalités genrées frappent par leur ampleur. Les dépenses d'enseignement supérieur consacrées aux étudiantes sont inférieures de 18 % à celles allouées à leurs homologues masculins, qui suivent majoritairement des cursus dotés d'un plus grand nombre d'heures, notamment de travaux dirigés et de travaux pratiques, et bénéficient d'un taux d'encadrement plus élevé. Quand il y a austérité budgétaire, ce sont encore les femmes qui en pâtissent le plus.

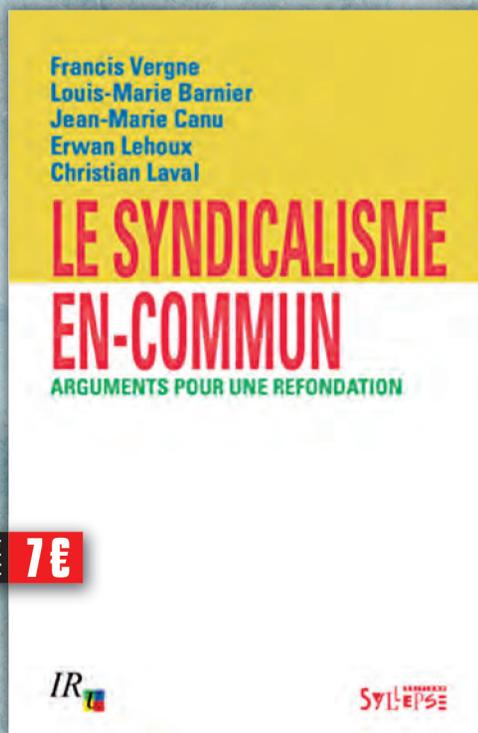
De cela découle une urgence : celle d'un investissement massif dans l'université afin d'y accueillir tous les jeunes qui le souhaitent.

CSFEF, Syndicalisme et francophonie

Le Comité syndical francophone de l'éducation et de la formation (CSFEF) qui regroupe les représentations syndicales des organisations francophones affiliées à l'Internationale de l'Éducation a tenu sa 18^e Rencontre du CSFEF à Hammamet, en Tunisie, du 13 au 15 octobre dernier, avec plus de cinquante délégué·es venu·es du monde entier. Les débats se sont centrés, entre autres, sur les conditions d'exercice de l'activité syndicale, l'égalité des genres et le droit de toutes et tous à une éducation de qualité. L'élection d'un nouveau bureau en majorité féminin, et d'une présidente, Claire Guéville (SNES-FSU), est aussi un signal fort en faveur de la nécessaire féminisation du militantisme syndical.



Penser et agir l'avenir du syndicalisme



Retraite en marche forcée



Le projet gouvernemental de réforme des retraites entend notamment reculer l'âge de départ. Ce dossier explique en quoi ce projet est dangereux et injustifié.

Dossier réalisé par :

Sandrine Charrier, Claire Guéville, Matthieu Leiritz, Arnaud Malaisé, Marie-Rose Rodrigues-Martins, Alain Senée, Valérie Soumalle

Reculer l'âge de départ de 62 à 65 ans, le projet gouvernemental est simple. Les arguments avancés sont, eux, très contestables : les déficits envisagés sont très faibles et largement surmontables différemment, comme le démontre le rapport du COR (lire page 19). Ils relèvent également d'une fuite en avant libérale. Le gouvernement envisage ainsi de ponctionner les ressources du régime de retraite pour financer d'autres besoins sociaux, lui permettant de poursuivre sa politique fiscale injuste tout en respectant l'orthodoxie budgétaire voulue par la

Commission européenne.

Ce nouveau projet de réforme des retraites vient après une succession de reculs sociaux depuis la fin des années 80 (lire page 20) et la mise en échec du précédent projet de réforme structurelle du système par le puissant mouvement social de l'hiver 2019-2020, aidé également par l'arrivée du Covid. Chacun de ces projets remet sur le devant de la scène sociale l'importance d'un juste partage des richesses créées par le travail et leurs redistributions via le salaire et le salaire continué qu'est la retraite. Reculer l'âge de départ se heurterait à la réalité de

...
 l'emploi des « seniors » déjà mise à mal par le précédent recul de l'âge en 2010 (lire page 22) et pourrait aggraver encore davantage les inégalités actuelles, notamment pour les femmes et les salarié-es les plus pauvres (lire page 20). Pourtant assurer une retraite de haut niveau pour toutes et tous est largement possible avec d'autres choix de politiques sociale et fiscale. C'est ce que porte la FSU dans le débat public et auprès des salarié-es (lire page 20). Pour dégager de nouveaux financements avec des retraité-es en plus grand nombre, Mickaël Zemmour, économiste, avance la piste d'une « augmentation progressive et modérée des taux de cotisations » en plus de revenir sur les « niches sociales » (lire son entretien page 23). Cette réforme des retraites est massivement rejetée dans la population. Ainsi 72 % des Français-es jugent que le système peut être réformé sans toucher à l'âge légal de départ à la retraite dans un sondage Odoxa pour le Figaro. Et à l'inverse, seuls 21 % veulent augmenter l'âge de départ actuel de 62 ans, tandis que 46 % souhaitent le maintenir et 33 % l'abaisser dans un autre sondage Elabe pour BFM. L'enjeu pour le syndicalisme dans les semaines à venir sera de transformer dans l'unité (lire page 21) ce rejet en participation massive aux mobilisations à venir pour mettre en échec ce projet de recul de l'âge de départ en retraite.

Reculer l'âge amplifierait les inégalités actuelles



Les inégalités durant de la vie active sont reproduites et amplifiées à la retraite notamment les différences de salaires, ce que note cette manifestante contre la réforme des retraites en 2019.

Le système de retraite actuel permet une forte solidarité intergénérationnelle, les salarié-es en activité cotisant pour financer les pensions des retraité-es, ainsi qu'une lisibilité importante du montant futur de sa pension.

Il est cependant mis à l'épreuve de tentations individualistes avec le développement d'assurances par capitalisation et soumis fréquemment à des réformes qui le complexifient et surtout creusent de fortes inégalités. La dernière envisagée, reculer l'âge de départ, ne réduirait aucunement ces inégalités mais au contraire les décuplerait pour toute une partie du monde du travail.

Pas de différence public-privé

Contrairement à une antienne libérale assez répandue, ces inégalités ne sont aucunement dues aux différences entre le régime des salarié-es du privé et celui du public. Certes, les règles diffèrent, notamment sur la durée du salaire de référence prise en compte pour le calcul de la pension –les 6 derniers mois dans la Fonction publique et les 25 meilleures années dans le privé–, mais les taux de remplacement sont équivalents. Cette proportion de la première pension perçue par rapport au dernier salaire est ainsi de 73,8 %

dans la Fonction publique contre 74,8 % dans le secteur privé. De leur côté, les 40 autres régimes de retraites existants, concernant seulement 8 % des retraité-es, n'engendrent pas davantage d'inégalités. Les fortes inégalités constatées aujourd'hui à la retraite sont tout autres.

Femmes et polyensionné-es

Elles touchent en premier lieu les femmes qui perçoivent une pension de 32 % inférieure à celle des hommes, un écart réduit à 14,3 % au sein de la Fonction publique. En effet, les inégalités durant la vie active sont reproduites et amplifiées à la retraite notamment les différences de salaires, les femmes étant rémunérées 16,1 % de moins à temps de travail équivalent. Porter l'âge de départ à 64 ou 65 ans conduirait à minorer très fortement les maigres compensations actuelles par le biais des bonifications de trimestre liées aux enfants et donc à accroître les inégalités entre les femmes et les hommes.

Ensuite, elles concernent les polyensionné-es, qui perçoivent une pension pour chacun de leurs régimes de retraite successifs. Ces sommes cumulées n'équivalent pas à une pension complète, le système

de calcul favorisant une carrière ascendante dans un seul régime. Le projet de réforme n'engendrerait aucune amélioration pour ces personnes qui représentent près du tiers des départs en retraite.

Inégalités selon la classe sociale

Enfin, l'espérance de vie à la retraite dépend étroitement de la classe sociale. Les 20 % d'hommes de 43 à 58 ans les plus pauvres ont ainsi une durée espérée en retraite de 15 ans contre 22 ans pour les 20 % les plus riches⁽¹⁾. Sans compter que seule une partie de ces années de retraite pourra être vécue en bonne santé, l'espérance de vie sans incapacité à 65 ans est ainsi de 10,6 ans pour les hommes et 12 pour les femmes⁽²⁾. Et ces chiffres ne sont que des moyennes ne tenant pas compte des catégories sociales et des inégalités d'usure liées au travail. Sans aucunement résorber ces inégalités, reculer l'âge de départ réduirait d'autant cette durée espérée, voire davantage, la retraite protégeant d'une dégradation de la santé. ♦

1. Source : Ulysse Lojhine <https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-03770357/document> à partir des calculs et simulations effectués par France Stratégie

2. Source Études et résultats DRESS n° 1213 octobre 2021

Un taux de remplacement en baisse

Suite à la succession de réformes depuis 1987, le taux de remplacement, qui représente la valeur de la première pension en proportion du dernier salaire, diminue fortement depuis plus de 10 ans. Il est ainsi passé de 79,2% pour la génération née en 1938 à 74,7% pour celle née en 1950. Dans la Fonction publique, la chute est encore plus marquée, il passe ainsi de 80% à 73,8% en raison du gel du point d'indice des fonctionnaires. Même si les règles de calcul des pensions sont différentes, les fonctionnaires ont le même taux de remplacement que celui des salarié-es du privé.

Une réforme inutile et injustifiée pour le COR



Alors que le COR projette un âge de départ moyen à 63,7 ans en 2040 sans réforme et qu'actuellement plus de la moitié des salarié-es est sortie de l'emploi à 62 ans, reporter à 65 ans l'âge légal est injustifiable.

Le financement impossible des retraites est une antienne du discours libéral. Des années 1960 à 2015, la part des 65 ans et plus est passée de 11 % à 18,6 % de la population, et parallèlement la part des pensions dans le PIB s'est accrue au même rythme en passant de 5 % à 14 %, sans pour autant dégrader le niveau de vie des travailleurs et travailleuses en activité.

Quels sont les objectifs implicites de cette contrainte financière ? Les pensions de retraite sont des revenus socialisés s'inscrivant dans la continuité du salaire. Elles sont financées par les cotisations qui sont une partie intégrante et socialisée de ce dernier. Ce financement des pensions est la cible récurrente de la Commission et du Conseil de l'Union européenne, qui, au-delà du contrôle des déficits et de la dette, enjoignent aux États membres de réduire leurs dépenses publiques tout autant que leurs prélèvements fiscaux et sociaux.

Ce plafonnement du financement global des retraites en part du PIB entraînerait inévitablement, du fait de l'augmentation de la proportion de retraité-es dans la population, une baisse du niveau des pensions et l'impossibilité de droits nouveaux. Cette limitation dogmatique favorise

la privatisation du système. L'histoire a pourtant montré qu'augmenter la part du PIB consacrée aux retraites permet de réduire la pauvreté des retraité-es sans dégrader le niveau de vie des actives et actifs. S'ajoutent maintenant de nouveaux arguments pour ponctionner la retraite par répartition en invoquant les besoins en termes de dépendance, de santé, d'Éducation...

Dans le rapport de septembre 2022 du COR, les évolutions de la part des dépenses de retraite dans le PIB resteraient tout à fait contrôlées jusqu'en 2070. Les dépenses n'exploseront pas car les réformes successives depuis 1993 ont fait leurs ravages et baissé le niveau des pensions. Le COR a chiffré que, sans ces différentes réformes et le changement de mode d'indexation dans les régimes de base, la part des dépenses se situerait à 18,9 % du PIB en 2070 avec une hypothèse de croissance de 1,3 %. Un effort largement soutenable. Alors que le COR projette un âge de départ moyen à 63,7 ans en 2040 sans réforme et qu'actuellement plus de la moitié des salarié-es est sortie de l'emploi à 62 ans, reporter à 65 ans l'âge légal est injustifiable aussi bien économiquement que politiquement. ♦

Les réformes des retraites depuis 1993

Jusqu'en 1983, les réformes du système de retraite par répartition instauré avec le régime général de Sécurité sociale en 1945 sont synonymes de progrès social. Elles visent à étendre l'assurance vieillesse à tous les secteurs et catégories qui en étaient exclus, à augmenter les prestations et à abaisser l'âge légal de départ à la retraite (60 ans à partir d'avril 1983). Depuis le début des années 1990, c'est avec l'argument d'un obligatoire rétablissement d'équilibre financier qu'elles se multiplient, jouant sur trois leviers : durée de cotisation, modalité de calcul du montant de la pension et âge légal de départ.

En 1991, le *Livre blanc sur les retraites* prévoit des difficultés financières des régimes et préconise de passer de 150 à 168 trimestres cotisés pour bénéficier d'une retraite à taux plein. La durée de cotisation est portée progressivement de 37,5 ans à 40 ans par les réformes de 1993 dans le privé, 2003 pour les fonctionnaires et 2007 pour les régimes spécifiques (EDF, GDF, SNCF, ...) et les professions à statut particulier (clercs de notaires, élu-es et employé-es parlementaires). La réforme de 2014 relève encore d'un trimestre tous les trois ans de 2020 à 2035 la durée de cotisation pour atteindre 172 trimestres (43 ans) pour les générations à partir de 1973. Concernant le montant de la pension, seul le secteur privé a vu passer la base du calcul des 10 au 25 meilleures années de la vie active en 1993, mais secteurs privé depuis 1983 comme public depuis 2003 sont soumis à décote et surcote en fonction du nombre de trimestres cotisés au moment du départ. La fin du principe de la retraite à 60 ans arrive, elle, avec la réforme de 2010 et le recul de l'âge légal de départ, passant progressivement à 62 ans. Repousser encore l'âge légal de départ envisagé par la réforme de 2019 avant d'être retiré, est au cœur de celle à venir.

Les propositions de la FSU pour une retraite de haut niveau



La FSU refuse les logiques qui conduiraient à diminuer le temps passé en retraite.

La réforme des retraites s'inscrit dans une logique libérale de régression des solidarités collectives et une volonté de baisse des dépenses publiques.

La FSU refuse ces logiques qui conduiraient à diminuer le temps passé en retraite. Pour elle, des améliorations du système actuel sont aussi réalistes que nécessaires, pour une réduction des inégalités et pour une amélioration du niveau de vie de tou-tes les retraité-es et une retraite de haut niveau pour toutes les générations. Cet objectif est atteignable si d'autres choix politiques sont faits, conformes aux intérêts du monde du travail et avec de toutes autres orientations budgétaires qu'actuellement.

Des propositions concrètes pour améliorer les pensions

- Garantir le départ à 60 ans avec un niveau de pension d'au moins 75 % du revenu d'activité ;
- Intégrer dans la durée cotisée ou validée, des années d'études et de

formation, stages, services civiques et de chômage ;

- Mettre fin au système de décote et de surcote ;
- Indexer les pensions sur l'évolution des salaires, eux même *a minima* indexés sur les prix ;
- Prendre en compte la fatigue au travail, sa pénibilité en aménageant les fins de carrière sans que cela impacte le calcul de la pension ;
- Réaliser l'égalité professionnelle femmes-hommes ;
- Obtenir de véritables « compensations » familiales et conjugales pour les femmes ;
- Assurer l'égalité de traitement de la situation des polypensionnés (carrière sur au moins deux régimes de retraites) par un système de proratisation.

D'autres financements sont possibles pour des retraites solidaires

Le défi auquel est confrontée la retraite par répartition est bien celui d'un accroissement de son financement. Augmenter ses ressources

Aménager les fins de carrière

L'âge moyen de départ à la retraite ne cesse de reculer pour atteindre 62,3 ans. L'entrée de plus en plus tardive sur le marché du travail et les conséquences des réformes précédentes des retraites, notamment le poids de la décote, contraignent en effet à un prolongement d'activité pour obtenir une pension décente. L'usure professionnelle pèse ainsi de plus en plus lourd sur les fins de carrière entraînant une croissance des arrêts maladie et des départs en retraite pour invalidité. Pour y remédier, en plus d'une amélioration globale des conditions de travail, la FSU revendique la mise en place rapide d'un dispositif rétablissant et généralisant la cessation progressive d'activité. Cette dernière permettrait une réduction à la fois du temps comme de la charge et de la prégnance du travail, le tout sans perte de salaire ni manque à gagner sur la retraite future.

et donc les cotisations est possible et passe par :

- une augmentation générale des salaires pour rééquilibrer le partage de la richesse produite en faveur du travail ;
- l'égalité salariale entre les femmes et les hommes ;
- la réduction massive du chômage. Parallèlement, il est indispensable d'abandonner toutes les exonérations et diminutions de cotisations accordées aux entreprises qui n'ont jamais fait la preuve de leur efficacité en matière d'emploi et tirent les salaires vers le bas. Il s'agit également de taxer les revenus financiers tout en luttant efficacement contre la fraude et l'évasion fiscale. Tout ceci peut permettre que les gains d'espérance de vie s'accompagnent d'une diminution du temps passé au travail. Et partir tôt en bonne santé avec une bonne retraite n'est pas simplement une juste reconnaissance pour des travailleurs et travailleuses mais également un bienfait pour la société dans son ensemble. ♠

Pour défendre les retraites : une unité syndicale à construire

Le projet Macron de réforme du système des retraites n'est que le dernier épisode d'une succession de contre-réformes (1993, 1995, 2003, 2010, 2019...). À chaque occasion les gouvernements se sont employés à tenter de diviser les salarié-es, en opposant le privé et le public, et à fracturer les alliances syndicales.

Si l'unité n'est pas une condition nécessaire pour lancer une mobilisation de masse et gagner, elle n'en constitue pas moins un atout. Le salariat voit dans le rassemblement de leurs organisations syndicales le signe que l'enjeu est d'importance, nécessitant de surmonter les clivages secondaires pour faire front sur l'essentiel. C'est bien pourquoi l'employeur - État, collectivités territoriales ou patronat - s'emploie systématiquement à tenter de diviser ces fronts.

En 2003, la CFDT a rompu le front syndical suite à des négociations avec le gouvernement Raffarin. Elle a subi alors par la suite une grave crise interne, soldée par le départ de milliers de membres.

En 2010, face au projet gouvernemental de recul de l'âge de départ à 62 ans, de puissantes journées de mobilisations unitaires se déroulent, sous forme notamment de grandes manifestations, à l'appel des huit syndicats représentatifs. CGT, CFDT, FO, FSU, Solidaires,

Unsa, CFE-CGC et CFTC s'étaient par ailleurs mises d'accord sur une plate-forme revendicative commune offensive. Si le gouvernement a maintenu son projet, cette vaste mobilisation a largement affaibli le chef de l'État, finalement défait dans les urnes en 2012.

En 2019, la situation était différente en raison du choix initial de la CFDT de soutenir une réforme systématique des retraites, via la « retraite par points », voulue par le président Macron, et refusée par la quasi-totalité des autres organisations à commencer par la FSU. L'unité, par conséquent incomplète, s'est cependant réalisée et a permis, outre les mobilisations dans les transports, la puissante journée de grève du 5 décembre 2019, dans un climat de rejet de ce projet par une nette majorité de l'opinion publique. Nul ne peut savoir la nature du scénario si la crise du Covid n'avait opportunément permis au Président d'enterrer cette réforme.

Aujourd'hui, l'ensemble des organisations syndicales manifeste son refus d'une nouvelle dégradation des conditions de départ en retraite via une réforme paramétrique. La FSU, sans en rabattre sur ses propres revendications, s'emploie à maintenir uni le front syndical, outil efficace pour construire les mobilisations nécessaires. ♠

Aujourd'hui, l'ensemble des organisations syndicales manifeste son refus d'une nouvelle dégradation des conditions de départ en retraite via une réforme paramétrique.



Emploi des seniors : mythes et réalités



Pour le taux d'emploi des seniors, la France se situe au niveau de ses voisins européens comme l'Espagne (55,8 %) ou l'Italie (53,4 %) mais en-dessous de la moyenne des pays de l'Union européenne (60,5 %).

Pour traiter l'épineux sujet de l'emploi des seniors, il s'agit d'abord de savoir de quoi on parle. Il n'existe pas de définition officielle du terme « senior » et l'âge considéré peut varier. Si les statistiques européennes prennent en compte les 55-64 ans, les accords et plans d'action seniors au sein des entreprises couvrent les 50 ans et plus. La problématique principale de l'emploi des seniors varie en fonction des secteurs d'activité, plus ou moins exposés à la pénibilité, et des niveaux de diplôme des travailleurs et travailleuses.

Mais où en sommes-nous réellement en France ? En 2003, le taux d'emploi des 55-64 ans était à 37 % ; depuis, il a progressé et se trouve actuellement aux alentours de 56 %. La France se situe au niveau de ses voisins européens comme l'Espagne (55,8 %) ou l'Italie (53,4 %) mais en-dessous de la moyenne des pays de l'Union européenne (60,5 %). L'écart se creuse avec les pays du nord de l'Europe : 68,3 % en Finlande, 71,4 % aux Pays-Bas, 71,8 % en Allemagne, 72,3 % au Danemark et 76,9 % en Suède.

Cette hausse dissimule toutefois des disparités. Ainsi, le taux d'em-

ploi des « jeunes seniors » de 55 à 59 ans a fortement augmenté au cours des vingt dernières années. Il atteint 73 % en 2020, soit une moyenne plus élevée que dans l'ensemble des pays européens.

Mais l'on constate que la proportion de seniors travaillant chute fortement après 60 ans. En 2020, le taux d'emploi des 60-64 ans s'élevait à seulement 33 %.

La réforme des retraites envisagée par l'exécutif vise à reculer l'âge de départ légal à la retraite à 65 ans et percute donc frontalement l'emploi des seniors et l'usure au travail. L'équation est impossible car au moment de liquider ses droits à la retraite près d'un-e assuré-e sur deux n'est déjà plus dans l'emploi. En effet, actuellement, les entreprises françaises lorsqu'elles annoncent un « plan de départs volontaires », cherchent en premier lieu à se débarrasser de leur personnel le plus âgé pour « alléger la masse salariale », une tradition bien ancrée.

Dans ces conditions, repousser l'âge de départ à la retraite ferait basculer davantage de seniors dans l'inactivité et la précarité !

Déjà, suite au recul de l'âge d'ouverture des droits en 2010 de 60 à 62 ans, actuellement 27 % des personnes de 61 ans ne sont ni en emploi ni en retraite, un taux qui monte à 36 % chez les ouvriers et ouvrières. ♦

Le système de retraites allemand

Le système allemand est comme en France basé sur la solidarité intergénérationnelle.

L'âge légal de départ est de 63 ans (62 ans en France) pour qui a cotisé au moins 35 ans. Mais la durée de cotisation pour une retraite à taux plein étant de 45 ans (43 ans pour les personnes nées après 1973), la décote sera de 3,6 % par an (5 % par an en France). Celles et ceux qui n'ont pas de carrière complète doivent actuellement travailler jusqu'à 65 ou 66 ans pour toucher une pension à taux plein, pour les personnes nées avant 1964, 67 ans en 2029 (67 ans en France pour les personnes nées après 1955).

Emplois flexibles à temps partiel, mini jobs aux cotisations sociales très faibles, culture de la mère au foyer expliquent la faiblesse de la moyenne des pensions : 1 200 euros en 2018 (1 500 euros en France en 2019) ; 1 362 euros pour les hommes et 711 euros pour les femmes. Globalement 15,6 % (7,9 % en France) des pensions sont inférieures à 917 euros et 11 % des retraités de 65 à 74 ans (3 % en France) continuent à travailler. Vieillesse de la population et taux de fécondité relativement bas (1,59 en 2016, 1,87 en France en 2018) : le taux de salariées en activité de 62 % en 2019 devrait se réduire à 56 % en 2050 tandis que les plus de 67 ans passeraient de 19 % à 27 %.

Michael Zemmour :

« Toute réforme des retraites est un choix de société »

Entretien avec Michael Zemmour, maître de conférences à l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, co-auteur de *Le système français de protection sociale*, avec Jean Claude Barbier et Bruno Théret, La Découverte, 2021

Quelles justifications à cette réforme ? En quoi s'agit-il également d'un conflit à venir sur les valeurs de notre société (place du travail, droit au repos, solidarité...)?

Le gouvernement met en avant trois raisons principales à cette réforme. Il met d'abord en scène une mise en danger à court terme de l'actuel système de retraites. Argument peu convaincant : le COR (Conseil d'orientation des retraites) écarte l'existence d'une menace majeure de financement, même avec un déficit prévu sur une quinzaine d'années, mais surmontable.

Deuxième argument : dans la même logique que la réforme de l'assurance chômage, la volonté de réformer le marché du travail, augmenter le nombre de travailleurs pour produire plus, et exacerber la concurrence entre salariés afin d'éviter une hausse des salaires. Troisième argument : la nécessité de s'engager sur une trajectoire de maîtrise des déficits publics, que le gouvernement a lui-même creusé par la baisse ces dernières années des impôts de production, à hauteur de 8 milliards d'euros par an. Dans le projet de loi de finances comme dans les documents remis à la commission européenne, le gouvernement met en avant la réforme des retraites, comme facteur de baisse des dépenses publiques.

Toute réforme des retraites participe d'un choix de société. Le projet actuel a ceci de différent avec les précédentes que ces dernières, en dépit de régressions, n'avaient pas empêché une amélioration globale

de la situation des retraités, notamment un allongement du temps passé en retraites. Aujourd'hui le projet vise au raccourcissement de ce temps ainsi qu'à une nouvelle dégradation du niveau des pensions. La question pourrait être différente : que veut-on faire de la retraite ? Une période où on s'arrête de travailler car on ne peut plus travailler, ou du temps pour s'occuper de soi et des autres ?

Quelles conséquences pour les salariés d'un recul de l'âge de départ en retraite ?

Pour une partie des salariés, qui partent à 62 ans, la réforme se traduirait par un allongement de la période d'activité, non souhaitée. Une grosse minorité, peut-être un tiers, est constitué de personnes qui ne sont déjà plus en emploi, soit au chômage, soit en congé maladie, soit au RSA.

La réforme, très injuste socialement, se traduirait pour eux par un allongement du sas de précarité entre départ de l'emploi et entrée en retraite, surtout pour les ouvriers et les ouvrières.

Ainsi pour un tiers des hommes les plus modestes, la durée de la retraite est inférieure à 10 ans. Le slogan gouvernemental des pensions minimum à 1 100 euros se heurte à la réalité : il ne concernerait que quelques dizaines de milliers de travailleurs, disposant d'une carrière complète.

La plupart des retraités modestes n'en profiteront pas et toucheront la même pension, mais désormais à 65 ans. Soit parce que leur carrière est incomplète, soit parce que leur carrière est complète mais



« La question pourrait être différente : que veut-on faire de la retraite ? »

alors, dans la plupart des cas, leur pension à 65 ans est déjà supérieure à la somme annoncée par le gouvernement.

Quelles autres solutions pour financer un maintien et une amélioration du système de retraite ?

Les gouvernements ont refusé ces dernières années d'augmenter les sources de financement des retraites, or il y a plus de retraités. Il s'agit donc de revenir sur un certain nombre de niches sociales, comme les exonérations de cotisations sociales sur l'épargne salariale dans le privé, ou sur les primes dans le public. On pourrait aussi réfléchir à une augmentation progressive et modérée des taux de cotisations. Enfin, l'État devrait s'engager à cesser de diminuer sa part dans le financement des retraites ♦

Loi Wasserman

Protéger les lanceurs et les lanceuses d'alerte

Évasion fiscale, surveillance de masse, pollution des eaux, scandale du médiateur, dissimulation de transaction immobilière, les alertes ayant chaque fois provoqué un scandale ont été lancées par des personnes dans le but de déclencher une régulation ou une réaction collective.

En France, la loi Wasserman visant à protéger ces lanceurs et lanceuses d'alerte, est entrée en vigueur le 1^{er} septembre. Après la loi Sapin 2 sur la protection et l'accompagnement des lanceurs et lanceuses d'alerte votée en 2016, la loi Wasserman adoptée en février, laquelle transpose la directive européenne de 2019, apporte certaines évolutions. Le degré de protection est plus élevé. Ainsi la personne qui lance l'alerte peut à présent le faire auprès d'autorités externes sans avoir préalablement signalé les faits en interne et s'adresser directement à une autorité administrative, judiciaire ou professionnelle. Elle bénéficie également de l'im-

munité totale, peut demander une provision pour frais et être accompagnée et soutenue par un facilitateur (association, syndicat...) dont le rôle est à présent reconnu. Ces éléments sont déterminants après des décennies de représailles subies.

Un retard français

La notion de lanceur ou lanceuse d'alerte, apparue en France avec beaucoup de retard à la fin des années 1990 a été importée et modifiée à partir de la notion américaine de *whistleblower* inscrite dès 1863 dans le droit américain (*US False Claims Act*) par les sociologues Chateauraynaud et Torny. Dans leur ouvrage, *Les sombres précurseurs*, ces chercheurs y distinguaient la personne qui agit pour le bien commun ou l'intérêt général, de façon désintéressée et bénévolement, de celle qui dénonce ou pratique la délation. Ils y analysaient les processus



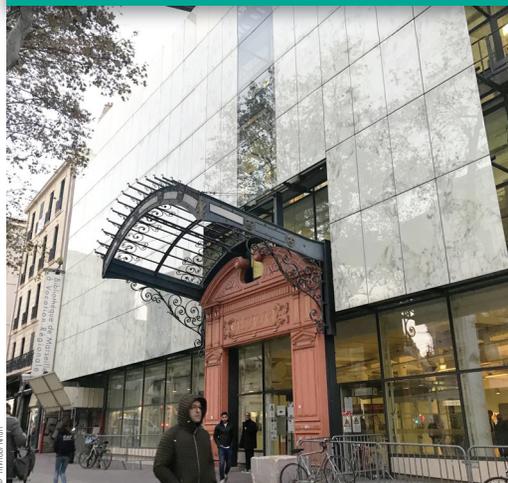
d'alerte à partir de trois problématiques : l'amiante, le risque radioactif et la vache folle. À l'origine de ces scandales et d'autres il y a très souvent des hommes et des femmes, citoyens et citoyennes.

Des représailles féroces

Erin Brockovich en dévoilant l'affaire du chrome hexavalent dans l'eau potable de Hinkley aux USA et obtenant 333 millions de dollars pour les victimes, Edward Snowden en révélant les systèmes d'écoutes et

de surveillance des internautes, Paul Van Buitenen, fonctionnaire néerlandais en dénonçant les affaires frauduleuses au sein de la commission européenne, Irène Frachon, médecin, le désastre du médiateur, ces citoyens et citoyennes ont œuvré pour l'intérêt général en ayant conscience des dangers qu'ils et elles encouraient. Car des représailles s'organisent à chaque affaire. Edward Snowden a été inculpé pour vol et espionnage. Contraint de se réfugier à Hong Kong il est aujourd'hui en Russie qui lui a octroyé le droit d'asile. André Cicollella, chercheur sur l'amiante, a été licencié. Son licenciement sera reconnu abusif par la cour de cassation en 2000. Avec Julien Assange les lanceurs et lanceuses d'alerte sont devenues, grâce à internet et ses grandes possibilités de diffusion de masse, des personnes essentielles à la démocratie. Cet homme, concepteur de WikiLeaks, a permis la publication de milliers de documents classés confidentiels par le gouvernement américain. Ce sont plus de 750 000 documents pointant de possibles crimes de

Marseille : lanceur d'alerte à la mairie



Près de quarante fonctionnaires ont dénoncé des faits contraignant les autorités à réagir concernant les méthodes (harcèlement, menaces, diffamation, injures, dénominations calomnieuses) du syndicat FO ultra majoritaire à Marseille. L'homme à l'origine de l'alerte, Pierre Chagny, est le directeur des bibliothèques de la ville (sur notre photo à l'Alcazar) et donc un cadre. Dans une plainte auprès du procureur de la République, Pierre Chagny a effectué un signalement sur la base de l'article 40 qui impose à tout fonctionnaire témoin de faits délictueux de les dénoncer à l'autorité judiciaire. Il vise en particulier un délégué syndical en place depuis vingt-cinq ans. Il accable le délégué et FO dans un document de 130 pages de retranscription de témoignages. À suivre...



En 2007, la banque UBS est épinglée pour ses pratiques d'évasion fiscale par la lanceuse d'alerte Stéphanie Gibaud.

guerre commis par l'armée américaine qui ont été dévoilés. Poursuivi sans répit depuis par le gouvernement américain, Julien Assange a dû se réfugier à l'ambassade de l'Équateur à Londres. Si son extradition vers les États-Unis, approuvée par le ministre de l'intérieur du Royaume-Uni, devient effective, il risque 175 ans de prison. À travers l'affaire Assange, c'est la liberté de la presse qui est attaquée. Car en extradant Assange le Royaume-Uni violerait le droit international qui interdit les mauvais traitements en détention.

Nombre de mouvements politiques et associatifs militent depuis les années 1990 pour une législation qui protégerait ces lanceurs et lanceuses d'alerte. En 2007, à l'occasion du Grenelle de l'environnement, les associations exigent un statut juridique protecteur pour les lanceurs et lanceuses d'alerte. 60 pays disposeraient actuellement d'une législation les protégeant. La fondation interna-

tionale Transparency internationale ayant pour objet la liberté d'expression dans le monde propose une bibliothèque de ressources en ligne avec carte interactive sur la question permettant d'évaluer les avancées.

Des législations récentes

Aux États-Unis si l'utilité des lanceur-euses d'alerte est reconnue –les révélations de fraudes fiscales sont récompensées– leur protection est limitée. Le président Obama ne se privait pas d'attaquer grâce à la loi *Espionnage act* des agent-es ayant révélé des informations défense et renseignement. Royaume-Uni et Suisse proposent une ligne téléphonique d'urgence ou une plateforme en ligne. Dans l'Union européenne si 16 pays ont voté et mis en œuvre une législation (dont 3 complète: le Luxembourg, la Sloveenie et la Roumanie), 7 n'en ont aucune.

En France la loi d'avril 2013 protège les lanceurs d'alerte, pouvant être « *tout salarié de bonne foi, témoin de crimes et délits dans l'exercice de son travail* » dans les domaines des

Blandine Sillard « Une justice trop réparative »



© JARRET

Blandine Sillard, responsable du développement à la Maison des lanceurs d'alerte

La loi Wasserman et son décret

d'application constituent-ils une réelle avancée dans la défense des lanceurs d'alerte?

La loi de 2022 vient pallier certaines lacunes de la loi de 2016, la première étant le fait de devoir impérativement lancer l'alerte d'abord en interne pour espérer être protégé, alors que cela expose le lanceur d'alerte aux représailles. À présent, il peut, s'il le souhaite, se tourner vers une autorité externe (l'autorité judiciaire ou un ordre professionnel par exemple). Il y a d'autres progrès comme le mécanisme de provision pour frais à la charge de la partie adverse, qui peut amoindrir le déséquilibre financier qui existe entre le lanceur d'alerte et son employeur.

Quels sont les insuffisances ?

La principale insuffisance est que nous restons dans une forme de justice réparative : lorsqu'il subit des représailles, le lanceur d'alerte peut espérer, au mieux, être dédommagé à la fin d'un long parcours judiciaire, une fois qu'il a déjà tout perdu. Ça reste décourageant. La loi peine encore à empêcher les représailles de se produire alors même qu'elle les interdit. Les garanties accordées aux « facilitateurs » (par exemple des ONG ou des syndicats) sont encore faibles. Ils ne bénéficient pas, par exemple, de la protection des sources qui leur permettrait de garder secrète l'identité de la personne qui les a renseignés.

Le combat continue ? Comment s'y associer ?

Il va maintenant falloir veiller à ce que cette loi soit correctement mise en œuvre et travailler à combler ses lacunes. Un de nos chantiers à venir est la lutte contre les poursuites judiciaires abusives qui épuisent moralement et financièrement les lanceurs d'alerte. Mais nous sommes une toute petite équipe. Des expertises juridiques sont bienvenues mais aussi tout simplement des dons car nous fonctionnons seulement grâce à la générosité des citoyens qui reconnaissent l'importance de notre combat.

risques sanitaires ou environnementaux. En 2016 la loi Sapin 2 crée une agence anti-corruption. En 2018 la Maison des lanceurs d'alerte (MLA), association loi 1901 dont la FSU est aujourd'hui membre, est créée par 17 ONG. Elle accompagne et soutient les concerné-es et milite pour améliorer leur protection. En 2020, plus de 150 dossiers sont traités. La loi Wasserman, si elle améliore la protection des lanceurs et lanceuses d'alerte et renforce le rôle du défenseur des droits en matière de signalement, son

décret d'application paru en octobre s'avère cependant décevant pour la MLA. Pour Blandine Sillard, responsable à l'association, s'il y a une avancée concernant la levée de l'obligation de signaler préalablement les faits en interne, et l'immunité pénale complète pour la personne qui alerte, le résultat n'est pas à la hauteur des enjeux en termes de moyens, humains et financiers, pour permettre sa mise en œuvre. ♦

Marie-Rose Rodrigues-Martins

Sobriété dans les salles de spectacle

Face à l'augmentation des tarifs de l'énergie et à la nécessité de réduire les émissions de gaz à effet de serre, les salles de spectacle accélèrent leurs politiques de baisse de consommation autour de trois points : baisse du chauffage, réduction des éclairages et changement des pratiques.

L'Opéra Garnier à Paris est le bâtiment le plus emblématique. Conçu sous le Second Empire avec la volonté de faire rayonner la capitale, il brille de mille feux. Avec l'Opéra Bastille, l'établissement public Opéra de Paris consomme l'équivalent d'une ville de huit mille habitants.

Comme dans de nombreuses salles de spectacle, les ampoules classiques ont été changées par des LED. Des détecteurs de consommation ont été installés. En dix ans, la consommation a diminué de 15 %, mais ce n'est pas suffisant car la facture énergétique a doublé. La façade vitrée de l'Opéra Bastille est une passoire thermique et l'isolation des fenêtres de l'Opéra Garnier est coûteuse car le bâtiment est classé.

D'autres bâtiments ont anticipé la rénovation thermique, c'est le cas du Théâtre Chaillot, ou à la Comédie Française. Côté solutions, les projecteurs scéniques, halogènes et gros consommateurs d'énergie, peuvent être remplacés par des LED, ce qui se fait à l'Opéra-Comique ou au Théâtre des Champs-Élysées.

À l'Opéra de Lyon, déjà touché par les réductions des subventions municipale et régionale, la hausse de 700 000 euros de la note d'électricité met en danger la programmation. Dans son plan de sobriété et d'efficacité énergétique, la Ville de Marseille a décidé de l'extinction des éclairages à partir de 22h30.



Bordeaux, l'opéra en danger

La plupart des opéras de France se trouvent dans une situation budgétaire difficile, au point qu'à Bordeaux la quasi-totalité des musiciens et musiciennes de l'orchestre Bordeaux Aquitaine s'inquiètent dans une lettre ouverte publiée le 19 octobre de l'absence de recrutement pour remplacer les départs à la retraite. Si cela n'était pas fait, l'orchestre serait réduit d'un sixième à partir de 2023. Ce qui ne serait pas sans conséquence sur la qualité des spectacles.



Banksy en Ukraine

Mystérieux et néanmoins célèbre mondialement pour son street-art engagé, l'artiste britannique Banksy a révélé vendredi 11 novembre être l'auteur d'une œuvre réalisée au pochoir sur un bâtiment bombardé et en partie effondré de la ville de Borodianka dans la banlieue de Kiev. Ce dessin, dont la photo est postée sur son compte Instagram, représente une gymnaste en équilibre sur les mains au-dessus des gravats avec pour seule légende : Borodianka, Ukraine. C'est ici que des dizaines de personnes auraient été exécutées par les Russes pendant les premières semaines de la guerre, un massacre « bien plus horrible » que celui de Boutcha, dit le président Volodymyr Zelensky.

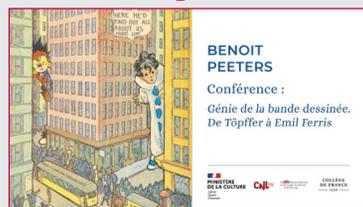


La langue française, un enjeu international

Le souci du développement de la langue française à travers le monde devrait se traduire par l'ouverture au printemps 2023 de la Cité internationale de la langue française au château de Villers-Cotterêts où François 1^{er} ordonna en 1539 que le français devienne la langue écrite officielle en place du latin. Le bâtiment est actuellement en cours de restauration et d'aménagement. Le projet culturel est mené par quatre commissaires scientifiques, l'académicienne Barbara Cassin, Xavier North, ancien responsable de la délégation à la langue française et aux langues de France au ministère de la culture, Zeev Gourarier, ancien directeur des collections du Mucem, et Hassan Kouyaté, directeur du festival des francophonies de Limoges, annonçait la ministre de la Culture lors de la présentation de son budget 2023. Il s'agit de créer un parcours permanent de visite, qui sera enrichi par un programme d'expositions, de concerts et de films. Le site sera doté d'un auditorium et de résidences d'auteurs, autrices et d'artistes, avec une douzaine de lieux mis à leur disposition. Des entreprises de pointe dans les technologies de la langue, l'apprentissage du français ou la traduction sont également attendues.



La BD au Collège de France



En 2020, année de la BD, Benoit Peeters faisait entrer la Chaire de la bande dessinée au Collège de France, temple ouvert à tous et à tous les savoirs, en partenariat avec le Centre national du livre. Le scénariste, écrivain et théoricien de la BD a intitulé sa conférence inaugurale *Génie de la bande dessinée*, en faisant débiter son histoire avec Rodolphe Töpffer, pionnier en 1837 de ce qui deviendra le 9^e art. Interrompu par la pandémie, le cycle d'entretiens eut lieu à l'automne 2021 et, à partir du 22 octobre, Benoit Peeters anime un séminaire de trois mois intitulé *Poétique de la bande dessinée*. La conférence inaugurale et les rencontres sont en ligne sur le site du Collège de France.

JO 2024 : des festivals annulés ?

L'annonce du ministre de l'Intérieur selon laquelle il faudrait envisager le report ou l'annulation de certains festivals en 2024, à cause des JO de Paris, a jeté un froid dans le milieu culturel.

Du 26 juillet au 11 août 2024, la France vivra au rythme des Jeux Olympiques de Paris. Ce que le ministre de l'Intérieur Gérard Darmanin a traduit devant le Sénat par la nécessité de « reporter » ou « d'annuler » certains festivals en raison de la mobilisation importante des forces de l'ordre à Paris, qui ne permettrait pas de doter les festivals de la sécurité habituelle. À compter du 23 juin, la flamme olympique sillonne les territoires du pays jusqu'au début des JO qui seront suivis, du 28 août au 8 septembre, par les jeux paralympiques. À ces manifestations, précise le ministère de l'Intérieur, il faut ajouter les célébrations des 80 ans des débarquements en Normandie et en Provence puis celles de la libération de Paris. Confirmant sa déclaration au Sénat, Gérard Darmanin a estimé sur France Inter que la période mobiliserait jusqu'à 45 000 gendarmes et policiers par jour.

« Après deux années blanches »

Le ministre de l'Intérieur n'a consulté personne avant de faire cette annonce tonitruante qui a surpris le milieu culturel. Une réunion des directeurs et directrices des grands festivals, ceux qui accueillent plus de 100 000 spectateurs, s'est tenue avec la ministre de la Culture Rima Abdul-Malak, sans que celle-ci apporte des garanties autres qu'une déclaration d'attachement du gouvernement à la culture. « Une blague de très mauvais goût, contraire à l'esprit des JO » a réagi Tiago Rodrigues, directeur du festival d'Avignon. « C'est l'incompréhension la plus totale, se faire sacrifier comme ça, en une phrase, sans concertation, c'est un peu cavalier » a affirmé de son côté Jérôme Tréhorel, directeur des Vieilles Charrues de Carhaix en Bretagne.

Pour Stéphane Krasniewski, « d'apprendre par voie de presse que le scénario envisagé demandait de reporter ou d'annuler nos événements nous a laissés sans voix ». Le vice-président du syndicat des musiques actuelles et directeur du festival Les Suds



Ne pouvant assumer la sécurité, le ministre de l'Intérieur propose d'annuler des festivals (ici à la Friche Belle-de-Mai à Marseille).

à Arles a par ailleurs rappelé qu'après deux années blanches dues à la pandémie « se projeter dans une nouvelle année blanche serait catastrophique, ce serait la fin pour beaucoup d'entre nous ».

Les festivals accueillent en général des compagnies et des artistes de renommée internationale qui ont un agenda chargé. On ne déplace pas des productions qui sont gérées trois à quatre ans à l'avance. Les annuler est aussi onéreux. Cela vaut aussi pour les contrats avec les prestataires techniques.

Il faut rappeler que la France est réputée dans le monde entier pour ses festivals. Ils sont au nombre de six mille et jouent un rôle aussi bien économique que social et culturel. Pour certains territoires, ils sont le principal événement qui mobilise un grand nombre de bénévoles et salarié des personnes localement bien au-delà de la période des spectacles.

Quant au public, près de quatre millions de personnes qui se déplacent chaque été, l'annulation ou le report à des dates hors congés d'été, c'est tout simplement impensable. Une nouvelle réunion est prévue mi-décembre au ministère de la Culture. ♦

Élisabeth Pan

Le festival, événement de l'année

Pour nombre de communes, le festival c'est l'événement de l'année qui donne une aura et du travail à la population. Sans parler des grands festivals comme Avignon, avec ses 700 personnes employées (hors compagnies) dont 80 % sont des locaux, des villes vivent sur leur festival.

Marcillac, avec son millier d'habitants et d'habitantes, était inconnue avant son festival de jazz, dont les 20 millions de retombées font vivre une bonne part des commerces locaux. Gérardmer s'est fait un nom avec son festival du film fantastique et Angoulême s'endormait un peu avant que la BD et ses 2,7 millions d'euros de retombées ne la réveille. Créé par la jeune chambre économique avec le soutien de la collectivité, le festival du cirque actuel Circa Auch a également bouleversé la ville de d'Artagnan avec ses 30 000 entrées pour 22 000 habitants.

Et que dire de La Roque d'Anthéron, petit village provençal au bord de la Durance, dont les 6 000 habitants et habitantes vivent l'été aux sons du festival international de piano ? Dans le beau parc du château de Florans, la municipalité a fait ériger un auditorium de 2 000 places et a vendu 43 530 billets l'an dernier.

Alexandrie, antique et si présente

Les expositions, même lorsqu'elles ont pour sujet l'antiquité, mettent désormais en avant les grandes questions sociétales. La preuve par *Alexandrie : futurs antérieurs*, qui se tient actuellement au Bozar de Bruxelles et migrera ensuite vers le Mucem de Marseille.

S'il est un sujet dont l'homme européen s'est enorgueilli pendant des siècles, c'est bien les conquêtes d'Alexandre le Grand. Le roi de Macédoine présentait les bons critères, homme, blanc, conquérant invaincu, élève d'Aristote et fondateur de la ville égyptienne qui porte son nom : Alexandrie. Maurice Druon, gaulliste historique et ancien ministre de la Culture, n'écrit-il pas dans le roman biographique qu'il lui consacre en 1958 que ses conquêtes ont « marqué le racé nouveau d'une civilisation » ?

Alexandre ouvre, comme le doit un fondateur, l'exposition

Alexandrie : futurs antérieurs que le musée Bozar de Bruxelles accueille jusqu'au 8 janvier prochain. Mais l'époque a changé. Par la façon dont elle a été organisée, l'exposition privilégie plus de vingt siècles d'existence d'une cité caractérisée par les nombreuses cultures qui l'ont occupée et l'occupent encore. Elle ignore les visions nationalistes et eurocentrées et fait droit aux sujets actuels, la place des femmes, le genre, le colonialisme, l'esclavagisme, le mélange des cultures, les droits humains. Elle met en dialogue objets antiques et travaux d'artistes contemporains syriens, égyptiens, libanais et palestiniens. Il s'agit d'une vingtaine d'œuvres ayant forme d'installations, de vidéos, de photographies, de tableaux, de sculptures, de textes. Et elle déconstruit la « ville fantasmée » pour proposer un portrait multiculturel de la ville réelle (voir ci-contre).



© F. W. W. W. W.

Une ville monde

Fondée en 331 avant J.-C. par Alexandre, berceau des amours de Cléopâtre et Marc-Antoine, Alexandrie va occuper durant longtemps une place importante dans l'imaginaire occidental. Les Ptolémées, derniers pharaons d'Égypte, ont fait de leur capitale celle d'un empire

avec son phare, une des sept merveilles du monde antique, et le Mouseion, pharamineux projet d'un lieu réunissant toutes les « connaissances du monde » dont la bibliothèque disparue est restée célèbre. D'impressionnantes fouilles archéologiques apportent, chaque année depuis trente ans, leurs lots de découvertes.

La ville échange du Soudan au Pakistan, et avec tout le bassin méditerranéen. Seconde cité de l'Empire romain par sa population et l'importance commerciale de son port, elle reste vivace au Moyen-Âge, puis sous les Mamelouks et dans l'Empire ottoman, avant les protectorats français et britannique et la proclamation de république en 1953. C'est dire si la ville est riche de cultures, de langues et de témoignages artistiques. Des équipes de toutes les disciplines scientifiques se pressent dans ce carrefour du monde que les eaux ont en partie englouti, dessinant un passé multiple, complexe.

Sept années, onze pays



L'exposition « se penche sur les nombreuses nuances qui n'ont souvent pas droit de cité dans les légendes » a souligné avec malice Mariya Gabriel, lors de l'inauguration où elle était invitée en tant que commissaire européenne en charge de la Culture. Car l'exposition, c'est une de ses singularités, a été coproduite à la fois en Belgique et en France, avec l'appui du programme Europe créative. « *Alexandrie : (ré)activer les imaginaires urbains communs* » (ALEX) est le fruit de sept années d'un travail multidisciplinaire, comprenant des résidences d'artistes et des ateliers dans les neuf institutions partenaires d'Égypte, d'Italie, de Grèce, de Chypre, du Danemark, du Royaume-Uni et des Pays-Bas en plus des deux pays accueillants, la Belgique et la France.



Mêlant objets issus des fouilles archéologiques et œuvres contemporaines (ici *White Gold* de Céline Condorelli) *Alexandrie : futurs antérieurs* à Bruxelles jusqu'au 8 janvier sera au Mucem de Marseille du 8 février au 8 mai.

« Futsurs antérieurs »

Le titre même de cette exposition qui, après Bruxelles, gagnera le Mucem de Marseille du 8 février au 8 mai 2023, est significatif : « *futurs antérieurs* ». C'est dire qu'on ne peut comprendre le présent sans connaître le passé. Quoi de plus intéressant que de le faire à partir d'une ville aux confluences de tant de cultures, égyptienne, grecque, romaine, juive, chrétienne, musulmane... qui l'ont traversée ? Une dimension notée par la ministre de la Culture de Wallonie, Bénédicte Linard, pour qui l'exposition « présente la diversité des expériences qui ont façonné l'histoire d'Alexandrie et qui constituent les racines de notre présent ».

De toute actualité

C'est pourquoi, loin de la célébration de la grandeur et du luxe de l'antiquité qui présidait

jadis à la philosophie des multiples expositions dont Alexandrie fut l'objet, celle-ci juxtapose passé et présent en faisant place aux préoccupations de la vie quotidienne qui sont également les nôtres. La question cruciale de l'approvisionnement en eau y est traitée : à Alexandrie, la grande connaissance de l'hydrologie a servi l'hydraulique urbaine pendant des siècles. Un ingénieux système d'hyponomes (galeries creusées dans la roche distribuant l'eau) permettait aux habitants de bénéficier de l'eau courante directement dans leurs habitations. Un système hydraulique performant captant les eaux souterraines, gérant les nappes phréatiques, et stockant l'eau est illustré par les belles maquettes des citernes antiques, véritables monuments urbains.

Les œuvres contemporaines, il faut s'y pencher avec attention, parlent de la lutte contre les préjugés avec, par exemple,

De la ville fantasmée à la ville réelle



Dès la salle d'entrée, l'exposition affiche s'inscrire en contrepoint de l'idée fantasmée de la mégapole égyptienne, avec son phare, sa bibliothèque, son prestige culturel, et la production littéraire qu'elle a suscitée. Ce que raconte *Alexandrie : futurs antérieurs*, c'est que le récit qui a construit la renommée de son fondateur Alexandre repose bien davantage sur la fiction que sur l'histoire. C'est ce dont témoigne la sculpture *Gordian Knot* (nœud gordien) représentant la tête d'Alexandre le Grand en deux parties disjointes (notre photo), réalisée par l'artiste turc Asli Çavusoglu, placée face au buste antique du roi de Macédoine. Écrit d'abord en latin et en grec, puis traduit en neuf langues, « ce récit presque entièrement fictionnel deviendra une référence pour l'Europe à l'aube des Lumières » expliquent les commissaires de l'exposition. C'est-à-dire juste avant l'expédition égyptienne de Bonaparte.

Il faut dire que les monuments construits pour la capitale du royaume des Ptolémées n'existent plus, ne subsiste que l'histoire de sa fondation. La ville, bâtie sur une zone sismique, a subi maints assauts des profondeurs, entre tsunami et tremblements de terre. Perpétuel chantier, Alexandrie n'a cessé de changer, de se transformer, au point d'être désignée par la périphrase « la ville en cours de fondation ». La constante réoccupation des espaces et la récupération des matériaux anciens pour les nouvelles constructions brouillent la vision de ce que pouvait être l'univers domestique.

L'originalité de cette exposition est de partir de ces constats, de cette ville chantier, et non d'une Alexandrie sublimée, pour expérimenter visuellement la distance entre la ville réelle et la ville inventée. *Alexandrie : futurs antérieurs* marie les objets d'art alexandrins, cartes et plans de la mégapole provenant de prêts de sept institutions prestigieuses, avec les productions très critiques de dix-sept artistes contemporains. « Pour cette exposition nous avons travaillé avec des artistes qui déploient des images et des objets jetant le doute sur la vérité de l'histoire » concluent les commissaires.

Bahari (2011) court métrage de Ahmed El Ghoneimy qui relate l'inquiétude de ce quartier face au regard désinhibé d'un artiste. De la corruption aussi avec les promesses jamais réalisées d'équipements publics que dénoncent Marianne Fahmy ou encore cette photographie

de Maha Maamoun détournant la communication touristique pour ouvrir le littoral du quartier Stanley à ses habitants et habitantes.

Une exposition pas toujours facile que les visiteurs pressés manqueront, et que le catalogue éclaire. ♦ Jacques Mucchielli

Chloé Tournier : « Je suis venue à la culture pour et par les publics »

La jeune directrice du théâtre La Garance à Cavaillon ne se contente pas de promettre qu'elle va travailler pour tous les publics. Elle prend le taureau par les cornes en s'attaquant aux pratiques traditionnelles dans les scènes publiques.

Comment s'axe votre projet pour la scène nationale de Cavaillon ?

Il y a un impensé dans le milieu culturel : l'expérience du public. Si on compare avec une sortie au restaurant, qu'est-ce qui fait le choix de l'établissement ? Et pourquoi aller au restaurant alors que tu sais cuisiner et que tu peux manger chez toi ? La carte n'est pas le seul élément attractif, l'emplacement, la qualité du service, l'ambiance, les horaires, les prix, la décoration, la propreté, l'accueil... Il y a une pluralité de leviers qui vont déclencher l'envie. Dans le milieu culturel, on considère que c'est uniquement la carte (la programmation). Je ne le crois pas, il faut travailler une expérience des publics. C'est-à-dire leur parcours en tant qu'usagers, ce qui fait qu'ils vont passer une bonne soirée.

Comment procédez-vous ?

En travaillant la convivialité, la musique par exemple. À La Garance, les artistes nous fournissent leurs *playlists* et pendant leur spectacle elles sont diffusées. Le *food truck* avec lequel nous travaillons sert des repas qui sont en lien avec la thématique du spectacle. Pour *La Mouette* de Cyril Teste, il y a aura un repas russe. Tout ça fait partie de l'expérience.

Nous avons aussi mis en place un quizz *Quel spectateur ou spectatrice êtes-vous ?* et nous allons favoriser ce que j'appelle des « programmations expérientielles » uniques et singulières qui nous décalent en tant que spectateur. Dans le cadre du festival Confit, le spectacle *Matrimonio di inverno* se joue à la bougie pour 26 personnes. On va cuisiner des pâtes sur scène. Comme une table d'hôte. L'émotion ne peut pas être portée que par du

texte, il faut qu'elle soit aussi portée par le corps et dans la joie.

Est-ce que tous ces rendez-vous ont lieu au théâtre ?

Non, beaucoup ont lieu en extérieur. Comme les promenades urbaines audio d'Anne-Sophie Turion en juin, un travail d'écriture sur un territoire pour trente spectateurs. On se promène avec un casque sur les oreilles, on découvre un quartier en écoutant Anne-Sophie raconter ce que les habitants lui ont confié. Cette capsule s'inscrit dans mon projet « Réenchanter le présent », réinsuffler du merveilleux, du beau dans le quotidien. Jouer dans les écoles, dans les gymnases, dans un parc, dans les marchés, dans les restaurants, on s'en souvient davantage parce que ce sont des lieux, des espaces publics, ou des horaires particuliers.

Pourquoi programmer deux festivals ?

Le festival c'est la pluralité d'événements. Parfois les gens viennent de loin, le Vaucluse est un département rural. Ils se déplacent alors non pas pour un spectacle mais pour trois, quatre spectacles dans la journée. Et pas seulement des spectacles, ça peut être un cabaret de magie holographique, un fablab où apprendre à fabriquer des outils magiques ou un atelier d'initiation au mentalisme. Il s'agit de concentrer ces événements sur un temps court, sur cinq jours, on sait qu'il y aura du monde et une pluralité de propositions.

Comment avez-vous pensé le festival de magie ?

La magie est une forme populaire, où chacun est mis à égalité, quelle que soit la culture, parce que per-



© CHARLÈTE BARNETTES

sonne ne comprend ce qui se passe sur scène. C'est très intéressant pour toucher de nouveaux publics. Elle est aussi très politique parce qu'elle s'appuie sur la culture du doute, « je ne peux pas croire ce que j'ai vu ». Elle apprend à déconstruire la manipulation. C'est un enjeu majeur des années à venir.

Par ailleurs la magie nouvelle souffre d'un déficit de reconnaissance et d'accompagnement comme le fut le cirque contemporain. La scène nationale de Cavaillon est donc l'endroit en France où on l'accompagne et on la diffuse.

L'art vivant n'est pas fait pour rassurer...

L'art modifie notre vision du réel et du monde en impactant nos imaginaires. C'est pour ça que la représentation des femmes au plateau, des diversités, des minorités, est extrêmement importante. Nous sommes en parité absolue, 16 femmes, 16 hommes et 5 collectifs sur l'ensemble des propositions diffusées. En production, 90 % sont des projets féminins. C'est l'enjeu aujourd'hui. Car les femmes ont plus de difficulté à lever des fonds, elles tournent sur des plus petits projets, sur des plus petites formes. Quand elles veulent monter une pièce avec 23 personnes au plateau, des grosses scénographies et trois semi-remorques, elles vont être bien moins aidées que leurs homologues masculins. ♦

Propos recueillis par Véronique Giraud

UMR

Union Mutualiste Retraite



Parce qu'il y a
tant de choses à vivre
avant la retraite.

umr

*vous aide à la préparer,
sans vous priver.*

Contactez-nous au 02 28 44 46 09
ou par mail : commercial@umr.fr



Une gamme de PER
patrimoniaux et grand public
régulièrement récompensés.

Plus d'infos sur umr.fr

**NOUS SOMMES AUX CÔTÉS
DE CEUX QUI FONT GRANDIR
LES AUTRES.**

-10 %*

SUR VOTRE ASSURANCE AUTO

**GMF 1^{ER} ASSUREUR
DES AGENTS DU SERVICE PUBLIC**



ASSURÉMENT HUMAIN

**Karine,
enseignante.**

GMF 1^{er} assureur des Agents du Service Public selon une étude Kantar TNS SoFia de mars 2021.

*Offre réservée aux agents du service public, personnels de l'enseignement. Réduction de 10 % sur le montant de la 1^{ère} cotisation annuelle, pour toute souscription entre le 01/01/2022 et le 31/12/2022 d'un contrat AUTO PASS. Offre non cumulable avec toute offre en cours. En cas d'offre spéciale GMF, application de l'offre la plus avantageuse.

Conditions et limites des garanties de notre contrat AUTO PASS en agence GMF. Les Conditions Générales et la Convention d'assistance de ce contrat sont consultables sur gmf.fr

LA GARANTIE MUTUELLE DES FONCTIONNAIRES et employés de l'État et des services publics et assimilés - Société d'assurance mutuelle - Entreprise régie par le Code des assurances - 775 691 140 R.C.S. Nanterre - APE 6512Z - Siège social : 148 rue Anatole France - 92300 Levallois-Perret. **GMF ASSURANCES** - Société anonyme au capital de 181 385 440 euros entièrement versé - Entreprise régie par le Code des assurances - R.C.S. Nanterre 398 972 901 - Siège social : 148 rue Anatole France - 92300 Levallois-Perret. Les produits distribués par GMF sont assurés par GMF ASSURANCES et/ou GARANTIE MUTUELLE DES FONCTIONNAIRES.